



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2^{eme} trimestre de l'année 2021

Actes publiés au siège
du Parc naturel régional de Chartreuse

SOMMAIRE

TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 26/05/2021

- 15 Budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse : Décision modificative n° au budget 2021
- 16 Validation de la Charte
- 17 Validation du projet de candidature à l'espace valléen Destination Chartreuse 2021-2027

TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 26/04/2021

- 1 Modalités de tenue des bureaux syndicaux en période exceptionnelle d'état d'urgence sanitaire
- 2 Actualisation des membres du Conseil Scientifique commune au Parc et à la Réserve
- 3 « POIA AP-2019-OS2 – Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » : constitution du groupement de commandes
- 4 Programme d'actions Rivières Sauvages du Guiers Mort
- 5 Programme d'actions en faveur de la sobriété énergétique
- 6 Programme de sensibilisation à l'écomobilité : Moby à l'école
- 7 Animer la stratégie foncière forestière en Chartreuse
- 8 Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation
- 9 Accompagnement des projets culturels
- 10 Accompagnement des projets patrimoniaux
- 11 Aides à manifestations 2021
- 12 Aides aux sportifs 2021
- 13 Programme d'actions Alimentation
- 14 Convention de partenariat du nouveau Schéma agricole territorial de Grand Chambéry
- 15 Convention avec Chartreuse Tourisme
- 16 Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots » 2021
- 17 Actions de coopération LEADER – signature accord et avenant
- 18 Journée de solidarité
- 19 Ratios de promotion
- 20 Dispositif de service civique

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT

- 05 Stratégie biodiversité : accompagnement pour l'animation et la concertation autour de l'élaboration du plan d'action
- 06 Sobriété énergétique : matinées conseil rénovation et accompagnement des communes
- 07 Mise en place du programme Moby à l'école
- 08 Echanges scolaires
- 09 Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1^{er} degré
- 10 Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 2nd degré
- 11 Soutien aux projets pédagogiques des Centres de vacances
- 12 Soutien aux projets pédagogiques Hors Temps Scolaires
- 13 Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires
- 15 Signalétique – panneau autoroutier
- 16 Construction de la Maison du Parc naturel régional de Chartreuse
- 17 Complément d'inventaire des Chiroptères en zone ouverte – forêt domaniale de la Grande Chartreuse
- 18 Accompagner les actions pédagogiques sur la truffe de Chartreuse
- 19 Conforter les animations et outils de sensibilisation à la forêt et au bois local
- 20 Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréaliier et ornemental de Chartreuse
- 21 Vis ma vie d'agriculteur saison 2
- 22 Accompagner des communes du territoire dans la transition de leurs systèmes de restauration collective
- 23 Rivière sauvage : Animation de la démarche sur le Guiers Mort
- 05' Stratégie biodiversité : accompagnement pour l'animation et la concertation autour de l'élaboration du plan d'action
- 17' Complément d'inventaire des Chiroptères en zone ouverte – forêt domaniale de la Grande Chartreuse

TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT

NEANT

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 26/05/2021

15 Budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse : Décision modificative n° au budget 2021

16 Validation de la Charte

17 Validation du projet de candidature à l'espace valléen Destination Chartreuse 2021-2027

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 mai 2021, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 12 mai 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix
Nombre de membres présents : 48 représentants 64 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 53 représentants 70 voix

Délibération n°CS2021/15

| |
|---|
| Votants (en voix) : 70 Exprimés (en voix): 70 Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0 |
|---|

**OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse :
Décision modificative n°1 au budget 2021**

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collègue – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
GIRAUD Eliane

VIAL Cédric

2^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy

BONNARDON Pierre

5^{ème} collègue – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

| | |
|------------------------|-----------------------------|
| BENEZETH Michel | MAILLOT Isabelle |
| BERNARD PEYRE Gaëlle | MERLE Alain |
| BOUCHERLE Jean-Xavier | MICHALLET Bernard |
| BREYTON Stéphanie | MONIN Michelle |
| CLOUZEAU Dominique | MONTAGNAT RENTIER Dominique |
| DEBELLE Denis | MOREL Véronique |
| DELPHIN Maurice | MOUGIN Nicolas |
| ESCARON Dominique | PIVOT Julien |
| GROS BONNIVARD Patrice | PUTOT Éric |
| GUSMEROLI Stéphane | RUBIER Éric |
| LABRUDE Evelyne | ZANNA Maryline |

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

| | |
|--------------------|------------------|
| BELLINGHERY Éric | LEGENDRE Marine |
| BOUZON Elodie | LAMIDIEU Éric |
| BURDET Gérard | LAVAL Sylvain |
| DELCAMBRE Philippe | NAILLON Antoine |
| DUMAS Isabelle | PICARD Christian |
| GILI Sandrine | REY René |
| LAMBERT Hervé | VANPRAET Daphné |

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

| | |
|------------------------|----------------|
| DULOUTRE Sylvain | PLENET Cyrille |
| PICHON MARTIN Bertrand | |

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien à GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus à ESCARON Dominique

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

| | |
|-------------------------------|---------------|
| DURAND Bernard à WOLFF Corine | EGO Catherine |
| GUILLEMAT Serge | |

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

| | |
|------------------------------------|------------------|
| MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique | BOURSIER Céline |
| MACHON Martine à BENEZETH Michel | SALVETTI Olivier |

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse : Décision modificative n°1 au budget 2021

Cette délibération modificative est motivée par différents éléments financiers qui sont survenus après le vote du budget primitif de la Réserve naturelle pour 2021 :

- l'augmentation de la subvention de l'Etat à hauteur de 11% par rapport à ce qui était prévu initialement au BP 2021,
- l'attribution d'une subvention dédiée à l'éducation à l'environnement de 24 816 €,
- notre candidature au programme LIFE Natur Adapt n'a finalement pas été retenue.

Ces nouvelles rentrées financières permettent d'ajouter 3 nouvelles actions dans la programmation 2021.

Une partie des nouvelles recettes est affectée également à de l'achat de matériel optique pour de la sensibilisation grand public ainsi que des pièges photos dans le cadre du suivi loup.

La décision modificative s'équilibre ainsi à hauteur de 32 251 € en section de fonctionnement et de 11 706 € en section d'investissement.

Section de fonctionnement

Sont concernées par cette décision modificative les rubriques suivantes :

- Actions inscrites en section de fonctionnement
- Autres opérations : solde d'exécution de fonctionnement.

Actions inscrites en section de fonctionnement

| | |
|------------------------|----------|
| Montant des dépenses : | 32 251 € |
| Montant des recettes : | 32 251 € |
| Solde de financement : | 0 € |

Le Comité Syndical du 17 mars 2021 a approuvé le programme d'actions pour l'année 2021. Il est proposé d'intégrer budgétairement les actions portées par la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse qui ne l'ont pas été au budget primitif.

3 actions font l'objet d'une inscription budgétaire en section de fonctionnement à l'occasion de cette décision modificative :

- Etude Syrphes : publication pour 1 500 €
- Sensibilisation- communication- éducation à l'environnement : renforcement des actions de l'animateur 29 751 €
- Mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation au pastoralisme : subvention à verser au Parc de Chartreuse dans le cadre du programme Leader pour 1 000 €.

Du côté des recettes, il est proposé d'intégrer la part supplémentaire de la dotation globale accordée par le Ministère de l'écologie et du Développement Durable soit 20 576 € auquel abonde le Conseil Départemental de l'Isère à hauteur de 4 115 €.

De plus, le ministère de la transition écologique a souhaité réserver une enveloppe globale de 24 816 € destinée à la mise en œuvre de projets d'éducation à l'environnement et au développement durable au sein des Réserves Naturelles Nationales répartie pour 22 560 € en fonctionnement, qui seront utilisés pour faire de la sensibilisation, et 2 256 € en investissement (cf. section investissement).

Notre candidature à l'appel à projet LIFE Natur'Adapt intitulé « Test de la démarche d'adaptation au changement climatique à l'échelle d'une aire protégée » pour 15 000 € n'a pas été retenue, nous déduisons donc les recettes 2021 de cette somme.

Au total, la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 32 251 €.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 11 706 €.

Il est proposé d'intégrer l'action portant sur la sensibilisation, la communication et l'éducation à l'environnement à hauteur de 11 706 €.

Il s'agit de dépenses de matériels pour assurer l'éducation à l'environnement et la surveillance de terrain (pièges photos, matériel optiques...).

En recette, des crédits ont été mobilisés pour les RN via le PNA Loup pour 2021 à hauteur de 2 850€ auquel il faut rajouter 2 256 € correspondant à l'enveloppe destinée à la mise en œuvre de projets d'éducation à l'environnement et au développement durable au sein des Réserves Naturelles Nationales.

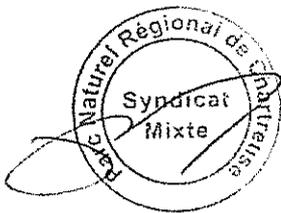
Il s'agit d'intégrer un complément sur la reprise du solde d'exécution antérieur effectuée au budget primitif pour un montant + 6 600 €.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'adopter la décision modificative N° 1 au budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse qui s'équilibre :***
 - ***En section de fonctionnement à hauteur de 32 251 €,***
 - ***En section d'investissement à hauteur de 11 706 €***
- Et dont la présentation réglementaire figure en annexe.***

Ainsi fait et délibéré le 26 mai 2021
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le 28.05.2021



| | | | |
|---------------|---|----------|------|
| Département | Isère | Exercice | 2021 |
| Trésorerie | Trésorerie de Les Echelles | | |
| Collectivité | Syndicat Mixte PNR Chartreuse | Insee | 38 |
| Etablissement | Budget annexe Reserve naturelle des Hauts de Chartreuse | | |
| Délibération | Décision modificative N° 1 – Comité Syndical | | |

Page :

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix
 Nombre de membres présents : 48 représentants 64 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 53 représentants 70 voix

Votes : Contre 0 Pour 70 Abstention 0

Date de convocation : le 12/05/2021

Présenté par le Président
 A St Pierre de Chartreuse, le 26/05/2021

Le Président, 

COMITE SYNDICAL : Les membres :

- 1° COLLEGE -

| DELEGUES CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES | SIGNATURE |
|--|-----------|
| BADREDDINE Chokri | |
| BERANGER Nathalie | visio |
| DESIES Bruno | |
| FILIPPI Lionel | |
| GIRAUD Eliane | visio |
| LANGENIEUX-VILLARD Philippe | |
| MONTORO-SADOUX Marie-Pierre | |
| REPENTIN Thierry | |
| TURNAR Alexandra | |
| VIAL Cédric | visio |

Envoyé en préfecture le 07/06/2021
 Reçu en préfecture le 07/06/2021
 Affiché le 28/05/2021 **SLO**
 ID : 038-253804363-20210526-CS2021_15-DE

Département Isère
 Trésorerie Trésorerie de Les Echelles
 Collectivité Syndicat Mixte PNR Chartreuse Insee 38
 Exercice 2021
 Etablissement Budget annexe Reserve naturelle des Hauts de Chartreuse
 Délibération Décision modificative N° 1 – Comité Syndical

Page :

- 2° COLLEGE -

| DELEGUES TITULAIRES CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE | SIGNATURE |
|---|------------------------|
| BURLET Céline | visio |
| ENGRAND Christophe | |
| GERIN Anne | visio |
| GILLET André | |
| POLAT Julien | p/b Anne GERIN (visio) |
| DELEGUES SUPPLEANTS CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE | SIGNATURE |
| DURANTON Robert | |
| KOHLI Martine | |
| MENUEL Agnès | |
| MULIK Fabien | |
| PEYRIN Jean-Claude | |

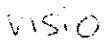
Envoyé en préfecture le 07/06/2021
 Reçu en préfecture le 07/06/2021
 Affiché le 28/05/2021 
 ID : 038-253804363-20210526-CS2021_15-DE

Département Isère
Trésorerie Trésorerie de Les Echelles
Collectivité Syndicat Mixte PNR Chartreuse **Insee** 38
Etablissement Budget annexe Reserve naturelle des Hauts de Chartreuse
Délibération Décision modificative N° 1 – Comité Syndical

Exercice
 2021

Page :

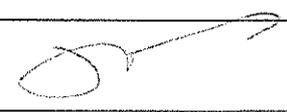
- 3° COLLEGE -

| DELEGUES TITULAIRES CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE | SIGNATURE |
|---|---|
| GUIGUE Gilbert |  |
| MITHIEUX Lionel | |
| WOLFF Corine |  |
| DELEGUES SUPPLEANTS CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE | SIGNATURE |
| ARTHAUD-BERTHET Gaston | |
| CRESSENS Annick | |
| FAVETTA-SIEYES Christelle | |

Département Isère
 Trésorerie Trésorerie de Les Echelles
 Collectivité Syndicat Mixte PNR Chartreuse Insee 38
 Etablissement Budget annexe Reserve naturelle des Hauts de Chartreuse
 Délibération Décision modificative N° 1 – Comité Syndical

Page :

- 4° COLLEGE -

| DELEGUES TITULAIRES DES VILLES PORTES | SIGNATURE |
|---|---|
| BÂABÂA Jimmy CHAMBERY | visio |
| HABFAST Claus GRENOBLE | 1/0  |
| BONNARDON Pierre VOIRON | visio |
| DELEGUES SUPPLEANTS DES VILLES PORTES | SIGNATURE |
| BECCU Jean-François CHAMBERY | |
| BACK Antoine GRENOBLE | |
| VALENTIN Stéphane VOIRON | |

Département Isère
 Trésorerie Trésorerie de Les Echelles
 Collectivité Syndicat Mixte PNR Chartreuse Insee 38
 Exercice 2021
 Etablissement Budget annexe Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse
 Délibération Décision modificative N° 1 – Comité Syndical

- 5° COLLEGE -

| COMMUNE | DELEGUES TITULAIRES | SIGNATURE | DELEGUES SUPPLEANTS | SIGNATURE |
|----------------------------|------------------------|---|----------------------|-----------|
| APREMONT | DUPRAZ Marc | | LABOURDETTE Laurence | |
| ATTIGNAT ONCIN | RUBIER Éric | VISIO | GARNIER Nicolas | |
| CORBEL | PUTOT Éric | VISIO | MENU Francis | |
| ENTRE DEUX GUIERS | BOUCHERLE Jean-Xavier | VISIO | LANFREY Jean-Marc | |
| ENTREMONT LE VIEUX | BREYTON Stéphanie | VISIO | GUYOTOT Patrick | |
| LA BAUCHE | LABRUDE Evelyne | VISIO | HASCOET Sébastien | |
| LA SURE EN CHARTREUSE | DELPHIN Jean-Luc | | BUISSIÈRE Lydie | |
| LE SAPPEY EN CHARTREUSE | ESCARON Dominique |  | AIMONETTI Laurette | |
| LES ECHELLES | EYMERY Clémentine | | STASIAK Bruno | |
| MERLAS | GROS-BONNIVARD Patrice | VISIO | LUC-PUPAT André | |
| MIRIBEL LES ECHELLES | MONIN Michelle | VISIO | TRICOIRE Daniel | |
| MONT ST MARTIN | MAILLOT Isabelle | VISIO | REDA Franck | |
| PLATEAU DES PETITES ROCHES | CLOUZEAU Dominique | VISIO | RUIN Isabelle | |
| PROVEYSIEUX | MICHALLET Bernard | VISIO | CROZAT Stéphane | |
| QUAIX EN CHARTREUSE | MERLE Alain | VISIO | SCHNEIDER Carole | |
| SARCENAS | MOUGIN Nicolas | VISIO | SEBBAR Nathalie | |
| ST AUPRE | DELPHIN Maurice | VISIO | GALLAND Pierre | |
| ST CASSIN | LAGUILLAUMIE Vincent | | MARLIN Cindy | |

Département Isère
 Trésorerie Trésorerie de Les Echelles
 Collectivité Syndicat Mixte PNR Chartreuse Insee 38
 Exercice 2021
 Etablissement Budget annexe Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse
 Délibération Décision modificative N° 1 – Comité Syndical

- 5° COLLEGE -

| COMMUNE | DELEGUES TITULAIRES | SIGNATURE | DELEGUES SUPPLEANTS | SIGNATURE |
|--------------------------|-----------------------------|-----------|--------------------------|-----------|
| ST CHRISTOPHE LA GROTTTE | CHAVAND Christelle | | FAVRE -MARTINOZ Maryline | |
| ST CHRISTOPHE SUR GUIERS | DEBELLE Denis | visio | FATIGA Joseph | |
| ST ETIENNE DE CROSSEY | CHASSAGON Guillaume | | BERENGER Hubert | |
| ST FRANC | PIVOT Julien | visio | FISHER Diane | |
| ST JEAN DE COUZ | GIRAUD Murielle | | RENE Ingrid | |
| ST JOSEPH DE RIVIERE | BENEZETH Michel | visio | SCHERRER Pierre-Henri | |
| ST LAURENT DU PONT | MOREL Véronique | visio | SARTER Jean-Claude | |
| ST PIERRE DE CHARTREUSE | GUSMEROLI Stéphane | visio | DAVIAUD Eric | |
| ST PIERRE DE GENEBOZ | MONTAGNAT-RENTIER Dominique | visio | AFONSO Magaly | |
| ST PIERRE D'ENTREMONT 38 | GAUTIER Marc | | SERVAIS Pascal | |
| ST PIERRE D'ENTREMONT 73 | LOISEAU Mathilde | | BAUDOIN Claude | |
| ST THIBAUD DE COUZ | ZANNA Maryline | visio | BUFFET Gilbert | |
| STE MARIE DU MONT | CHASSAING Ana-luliana | | JEGOU Anton | |
| VIMINES | BERNARD-PEYRE Gaëlle | visio | CHAMPROND Nicolas | |
| VOISSANT | CHAMBRELAN Virginie | | GRANDJEAN Nicolas | |

Département Isère
 Trésorerie Trésorerie de Les Echelles
 Collectivité Syndicat Mixte PNR Chartreuse Insee 38
 Exercice 2021
 Etablissement Budget annexe Reserve naturelle des Hauts de Chartreuse
 Délibération Décision modificative N° 1 -- Comité Syndical

- 6° COLLEGE -

| COMMUNE | DELEGUES TITULAIRES | SIGNATURE | DELEGUES SUPPLEANTS | SIGNATURE |
|--------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------|
| BARRAUX | CAMBIER Jacqueline | | COURAULT Céline | |
| BERNIN | LAMBERT Hervé | visio | FRICK Cosima | |
| BIVIERS | NOISILLIER Jean-Pierre | | DELPONT Jean-Louis | |
| CHAPAREILLAN | BLUMET Fabrice | | GIOANETTI Emmanuelle | |
| COGNIN | REY René | visio | CABRANI Fatna | |
| CORENC | EGO Catherine | | GILI Sandrine | visio |
| COUBLEVIE | LAMIDIEU Eric | visio | PROVENT Isabelle | |
| CROLLES | DUMAS Isabelle | visio | - | |
| FONTANIL CORNILLON | DURAND Bernard | 9/10 C. Wolff (visio) | THEVENET Sophie | |
| LA BUISSE | VENPRAET Daphné | visio | LEGUILLARME Nicolas | |
| LA TERRASSE | BARET-COLLET Bruno | | DESCOMBES Jean-Michel | |
| LA TRONCHE | LEGENDRE Marine | | RETOUR Nicolas | |
| LE TOUVET | GAUCHON Sandrine | | BILLARD Cécile | |
| MEYLAN | NAILLON Antoine | visio | DESBENOIT Jean-Pierre | |
| MONTAGNOLE | SECO Marc | | CAUCINO Julien | |
| MYANS | PERRIN Joël | | LEGENDRE Catherine | |
| PORTE DE SAVOIE | GUILLEMAT Serge | | CHAMPONNOIS Fabien | |

| | | | |
|--|-------------------------------|---|------|
| Département | Isère | Exercice | 2021 |
| Trésorerie | Trésorerie de Les Echelles | Insee | 38 |
| Collectivité | Syndicat Mixte PNR Chartreuse | Budget annexe Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse | |
| Établissement | Délibération | | |
| Décision modificative N° 1 – Comité Syndical | | | |

- 6° COLLEGE -

| COMMUNE | DELEGUE TITULAIRE | SIGNATURE | DELEGUE SUPPLEANT | SIGNATURE |
|-----------------------|--------------------|-----------|-------------------|-----------|
| ST BALDOPH | BELLINGHERY Éric | VISIO | NONET Jean-Luc | |
| ST EGREVE | DELCAMBRE Philippe | VISIO | FOREST Guillaume | |
| ST ISMIER | PICARD Christian | VISIO | CANIVET Bernard | |
| ST MARTIN LE VINOUX | LAVAL Sylvain | VISIO | BENECH Cécile | |
| ST NAZAIRE LES EYMES | BOUZON Elodie | VISIO | ROCH Anne | |
| ST VINCENT DE MERCUZE | BURDET Gérard | VISIO | LEMIERE Patrick | |
| VOREPPE | ALTHUSER Olivier | | PLATEL Anne | |

Département Isère
 Trésorerie Trésorerie de Les Echelles
 Collectivité Syndicat Mixte PNR Chartreuse Insee 38
 Exercice 2021
 Etablissement Budget annexe Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse
 Délibération Décision modificative N° 1 – Comité Syndical

- 7° COLLEGE -

| COMMUNAUTE DE COMMUNE | DELEGUES TITULAIRES | SIGNATURE | DELEGUES SUPPLEANTS | SIGNATURE |
|--------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|--------------|
| CŒUR DE CHARTREUSE | PICHON-MARTIN Bertrand | <i>visio</i> | CATTANEO Myriam | |
| CŒUR DE CHARTREUSE | MACHON Martine | <i>P/O M. Benzeith</i> | SIRAND-PUGNET Jean-Paul | |
| CŒUR DE CHARTREUSE | SEGUIN Marie-José | | BOURSIER Céline | |
| LE GRESIVAUDAN | SALVETTI Olivier | | AYACHE Patrick | |
| LE GRESIVAUDAN | MILLET Régine | <i>P/O D. Clozeau</i> | LORENTZ Julien | |
| GRENOBLE ALPES METROPOLE | JULLIEN Guy | | PLENET Cyrille | <i>visio</i> |
| GRENOBLE ALPES METROPOLE | DULOUTRE Sylvain | <i>visio</i> | CHARAVIN Françoise | |

Certifié exécutoire par M. ESCARON, compte tenu de la réception en Préfecture, le
 et de la publication, le

A St Pierre de Chartreuse, le
Dominique ESCARON

Transmis au Préfet, le

Rendu exécutoire par le Préfet, le

| | |
|--|-----------|
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES | A2 |

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Libellé | Budget de l'exercice (1) I | Restes à réaliser N-1 (2) II | Propositions nouvelles | VOTE (3) III | TOTAL IV = I + II + III |
|---|--|-------------------------------|---------------------------------|------------------------|------------------|----------------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 277 878,00 | 0,00 | 31 251,00 | 31 251,00 | 309 129,00 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 200 156,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 200 156,00 |
| 014 | Atténuations de produits | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 7 000,00 | 0,00 | 1 000,00 | 1 000,00 | 8 000,00 |
| 656 | Frais fonctionnement des groupes d'élus | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total des dépenses de gestion courante | | 485 034,00 | 0,00 | 32 251,00 | 32 251,00 | 517 285,00 |
| 66 | Charges financières | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 15 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 15 000,00 |
| 68 | Dotations provisions semi-budgétaires (4) | 0,00 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 15 000,00 | | 0,00 | 0,00 | 15 000,00 |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | | 515 034,00 | 0,00 | 32 251,00 | 32 251,00 | 547 285,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement (5) | 0,00 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 042 | Opéral ^o ordre transfert entre sections (5) | 4 251,00 | | 0,00 | 0,00 | 4 251,00 |
| 043 | Opéral ^o ordre intérieur de la section (5) | 0,00 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | | 4 251,00 | | 0,00 | 0,00 | 4 251,00 |
| TOTAL | | 519 285,00 | 0,00 | 32 251,00 | 32 251,00 | 551 536,00 |

| | |
|--|------|
| D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) | 0,00 |
|--|------|

| | |
|--|-------------------|
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES | 551 536,00 |
|--|-------------------|

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Libellé | Budget de l'exercice (1) I | Restes à réaliser N-1 (2) II | Propositions nouvelles | VOTE (3) III | TOTAL IV = I + II + III |
|---|--|-------------------------------|---------------------------------|------------------------|------------------|----------------------------|
| 013 | Atténuations de charges | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 70 | Produits services, domaine et ventes div | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 73 | Impôts et taxes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 74 | Dotations et participations | 246 521,00 | 0,00 | 32 251,00 | 32 251,00 | 278 772,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total des recettes de gestion courante | | 246 521,00 | 0,00 | 32 251,00 | 32 251,00 | 278 772,00 |
| 76 | Produits financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 78 | Reprises provisions semi-budgétaires (4) | 0,00 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | | 246 521,00 | 0,00 | 32 251,00 | 32 251,00 | 278 772,00 |
| 042 | Opéral ^o ordre transfert entre sections (5) | 812,00 | | 0,00 | 0,00 | 812,00 |
| 043 | Opéral ^o ordre intérieur de la section (5) | 0,00 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total des recettes d'ordre de fonctionnement | | 812,00 | | 0,00 | 0,00 | 812,00 |
| TOTAL | | 247 333,00 | 0,00 | 32 251,00 | 32 251,00 | 279 584,00 |

| | |
|--|------------|
| R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) | 271 952,00 |
|--|------------|

| | |
|--|-------------------|
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES | 551 536,00 |
|--|-------------------|

Pour information :

| | |
|---|-----------------|
| AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6) | 3 439,00 |
|---|-----------------|

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DF 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

| | |
|---|-----------|
| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
| SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES | A3 |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | Budget de l'exercice (1) I | Restes à réaliser N-1 (2) II | Propositions nouvelles | VOTE (3) III | TOTAL IV = I + II + III |
|-------|--|-------------------------------|---------------------------------|------------------------|------------------|----------------------------|
| 010 | Stocks (5) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles (sauf 204) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 22 | Immobilisations reçues en affectation (6) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Total des opérations d'équipement | 50 308,00 | 0,00 | 11 706,00 | 11 706,00 | 62 014,00 |
| | Total des dépenses d'équipement | 50 308,00 | 0,00 | 11 706,00 | 11 706,00 | 62 014,00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 13 | Subventions d'investissement | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 18 | Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 26 | Participat* et créances rattachées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 020 | Dépenses imprévues | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Total des dépenses financières | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 45... | Total des op. pour compte de tiers(8) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Total des dépenses réelles d'investissement | 50 308,00 | 0,00 | 11 706,00 | 11 706,00 | 62 014,00 |
| 040 | Opérat° ordre transfert entre sections (4) | 812,00 | | 0,00 | 0,00 | 812,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales (4) | 0,00 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Total des dépenses d'ordre d'investissement | 812,00 | | 0,00 | 0,00 | 812,00 |
| | TOTAL | 51 120,00 | 0,00 | 11 706,00 | 11 706,00 | 62 826,00 |

+

| | |
|--|-------------|
| D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) | 0,00 |
|--|-------------|

=

| | |
|---|------------------|
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | 62 826,00 |
|---|------------------|

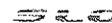
RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | Budget de l'exercice(1) I | Restes à réaliser N-1 (2) II | Propositions nouvelles | VOTE (3) III | TOTAL IV = I + II + III |
|-------|--|------------------------------|---------------------------------|------------------------|-----------------|----------------------------|
| 010 | Stocks (5) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 13 | Subventions d'investissement (hors 138) | 4 000,00 | 0,00 | 5 106,00 | 5 106,00 | 9 106,00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées (hors 165) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles (sauf 204) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 22 | Immobilisations reçues en affectation (6) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Total des recettes d'équipement | 4 000,00 | 0,00 | 5 106,00 | 5 106,00 | 9 106,00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) | 590,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 590,00 |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés (9) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 138 | Autres subvent* invest. non transf. | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 18 | Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 26 | Participat* et créances rattachées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Total des recettes financières | 590,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 590,00 |
| 45... | Total des op. pour le compte de tiers (8) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Total des recettes réelles d'investissement | 4 590,00 | 0,00 | 5 106,00 | 5 106,00 | 9 696,00 |
| 021 | Virement de la sect* de fonctionnement (4) | 0,00 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 040 | Opérat° ordre transfert entre sections (4) | 4 251,00 | | 0,00 | 0,00 | 4 251,00 |

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le 28/05/2021



Syndicat Mixte PNR Chartreuse - RESERVE NATURELLE

ID : 038-253804363-20210526-CS2021_15-DE

| Chap. | Libellé | Budget de l'exercice(1) I | Restes à réaliser N-1 (2) II | Propositions nouvelles | VOTE (3) III | TOTAL IV = I + II + III |
|--|------------------------------|------------------------------|------------------------------------|------------------------|-----------------|----------------------------|
| 041 | Opérations patrimoniales (4) | 0,00 | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total des recettes d'ordre d'investissement | | 4 251,00 | | 0,00 | 0,00 | 4 251,00 |
| TOTAL | | 8 841,00 | 0,00 | 5 106,00 | 5 106,00 | 13 947,00 |

+

| | |
|--|------------------|
| R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) | 48 879,00 |
|--|------------------|

=

| | |
|---|------------------|
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | 62 826,00 |
|---|------------------|

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

| | |
|--|-----------------|
| AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10) | 3 439,00 |
|--|-----------------|

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (boisement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A3).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 mai 2021, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 12 mai 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix
Nombre de membres présents : 48 représentants 64 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 53 représentants 70 voix

Délibération n°CS2021/16

Votants (en voix) : 70
Exprimés (en voix): 70
Pour : 70
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Validation de la Charte

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
GIRAUD Eliane

VIAL Cédric

2^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy

BONNARDON Pierre

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

| | |
|------------------------|-----------------------------|
| BENEZETH Michel | MAILLOT Isabelle |
| BERNARD PEYRE Gaëlle | MERLE Alain |
| BOUCHERLE Jean-Xavier | MICHALLET Bernard |
| BREYTON Stéphanie | MONIN Michelle |
| CLOUZEAU Dominique | MONTAGNAT RENTIER Dominique |
| DEBELLE Denis | MOREL Véronique |
| DELPHIN Maurice | MOUGIN Nicolas |
| ESCARON Dominique | PIVOT Julien |
| GROS BONNIVARD Patrice | PUTOT Éric |
| GUSMEROLI Stéphane | RUBIER Éric |
| LABRUDE Evelyne | ZANNA Maryline |

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

| | |
|--------------------|------------------|
| BELLINGHERY Éric | LEGENDRE Marine |
| BOUZON Elodie | LAMIDIEU Éric |
| BURDET Gérard | LAVAL Sylvain |
| DELCAMBRE Philippe | NAILLON Antoine |
| DUMAS Isabelle | PICARD Christian |
| GILI Sandrine | REY René |
| LAMBERT Hervé | VANPRAET Daphné |

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

| | |
|------------------------|----------------|
| DULOUTRE Sylvain | PLENET Cyrille |
| PICHON MARTIN Bertrand | |

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien à GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus à ESCARON Dominique

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

| | |
|-------------------------------|---------------|
| DURAND Bernard à WOLFF Corine | EGO Catherine |
| GUILLEMAT Serge | |

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

| | |
|------------------------------------|------------------|
| MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique | BOURSIER Céline |
| MACHON Martine à BENEZETH Michel | SALVETTI Olivier |

OBJET : Validation de la charte

Compétence historique des Régions au titre de l'aménagement du territoire, les Parcs naturels régionaux sont des territoires ruraux reconnus aux niveaux national et international pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère, et qui organisent en conséquence l'activité humaine autour de projets concertés de développement basés sur la protection et la valorisation de leurs patrimoines naturels et culturels.

La reconnaissance comme Parc naturel régional est le fruit d'un processus long et exigeant, le classement étant assuré par l'État sur impulsion de la Région. Cette double reconnaissance apporte aux territoires de Parcs naturels régionaux un label reconnu pour une période de 15 ans, autour de projets concertés de développement basés sur la protection et la valorisation de leurs patrimoines naturels et culturels.

Les élus du Parc naturel régional de Chartreuse et les élus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes se sont prononcés favorablement sur le projet de charte, respectivement le 07 février 2019 et le 28 mars 2019.

Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ont émis des avis favorables respectivement le 17 juin 2019 et le 19 juin 2019. Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis favorable le 14 novembre 2019. L'Autorité environnementale a rendu son avis le 19 février 2020.

Les élus du Parc naturel régional de Chartreuse se sont prononcés favorablement sur le projet de charte le 27/02/2020.

Enfin, la Commission d'enquête publique a émis un avis favorable le 10/12/2020, assortie d'une réserve qu'il convient de lever.

La nouvelle rédaction permettant de lever cette réserve a été validée par le comité de pilotage de suivi de la révision de la charte, le 11 mai 2021. Ce comité de pilotage a aussi validé les autres améliorations apportées au projet de charte.

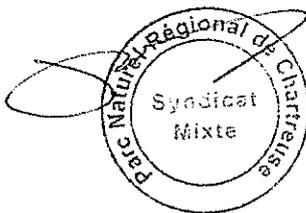
Dans la suite de la procédure est prévue, conformément au Code de l'environnement, une consultation interministérielle qui sera suivie de la consultation des collectivités pour leurs adhésions.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- D'approuver la nouvelle disposition relative à l'activité des carrières permettant de lever la réserve de la commission d'enquête publique,
- D'approuver la charte,
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré le 26 mai 2021
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le 28.05.2021



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 26 mai 2021, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 12 mai 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix
Nombre de membres présents : 48 représentants 64 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 53 représentants 70 voix

Délibération n°CS2021/17

| |
|---|
| Votants (en voix) : 70 Exprimés (en voix): 70 Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0 |
|---|

OBJET : Validation du projet de candidature à l'espace valléen Destination Chartreuse 2021-2027

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
GIRAUD Eliane

VIAL Cédric

2^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline

GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert

WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy

BONNARDON Pierre

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

BENEZETH Michel

MAILLOT Isabelle

BERNARD PEYRE Gaëlle

MERLE Alain

BOUCHERLE Jean-Xavier

MICHALLET Bernard

BREYTON Stéphanie

MONIN Michelle

CLOUZEAU Dominique

MONTAGNAT RENTIER Dominique

DEBELLE Denis

MOREL Véronique

DELPHIN Maurice

MOUGIN Nicolas

ESCARON Dominique

PIVOT Julien

GROS BONNIVARD Patrice

PUTOT Éric

GUSMEROLI Stéphane

RUBIER Éric

LABRUDE Evelyne

ZANNA Maryline

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric

BOUZON Elodie

BURDET Gérard

DELCAMBRE Philippe

DUMAS Isabelle

GILI Sandrine

LAMBERT Hervé

LEGENDRE Marine

LAMIDIEU Éric

LAVAL Sylvain

NAILLON Antoine

PICARD Christian

REY René

VANPRAET Daphné

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

DULOUTRE Sylvain

PICHON MARTIN Bertrand

PLENET Cyrille

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien à GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus à ESCARON Dominique

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DURAND Bernard à WOLFF Corine

GUILLEMAT Serge

EGO Catherine

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique

MACHON Martine à BENEZETH Michel

BOURSIER Céline

SALVETTI Olivier

OBJET : Validation du projet de candidature à l'espace valléen Destination Chartreuse 2021-2027

Les Alpes françaises constituent une des premières destinations touristiques d'Europe. Les territoires de montagne ont longtemps pensé leur développement en l'orientant essentiellement sur les sports d'hiver ; désormais, l'avenir de la montagne est lié à un enjeu majeur : s'adapter collectivement au changement climatique afin de maintenir la qualité de vie des populations et l'attractivité pour les visiteurs.

Ce constat, largement partagé, démontre que la montagne est à un tournant de son histoire : elle doit faire évoluer son modèle en réinvestissant un tourisme à l'année, en associant tous ses acteurs concernés par la filière touristique et en valorisant ses nombreux atouts auprès de clientèles à la recherche d'authenticité et d'expériences à vivre.

C'est dans ce contexte que, depuis 2007, le programme interrégional « Espaces Valléens » a été bâti en partenariat avec l'Etat, les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes et avec le soutien de l'Europe. Son objectif : accompagner les Alpes françaises dans une stratégie de diversification touristique basée sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels

Un nouvel appel à candidature « espace valléen » a été lancé en février 2021 pour la période 2021-2027. Il s'est construit en adéquation avec les ambitions nationales de transition écologique et énergétique et en prenant en compte les prévisions d'évolutions (climatiques et sanitaires) et l'évolution des comportements et des attentes des clientèles touristiques.

Le Parc de Chartreuse s'inscrit dans le programme espace valléen depuis 2007. En 14 ans, le programme a permis de soutenir des projets innovants et structurants : aménagement des gares de départ et d'arrivée du Funiculaire de St Hilaire du Touvet, émergence d'hébergements écotouristique et élaborés en bois de Chartreuse, accompagnement de la transition de la station du col de Marcieu vers son modèle 4 saisons, implantation de la 1^{ère} station trail de France, extension et requalification du Musée de l'Ours des Cavernes, valorisation des patrimoines forestiers de la forêt domaniale de Grande Chartreuse, performance numérique de la communication-promotion et commercialisation de la destination Chartreuse via un accompagnement à Chartreuse tourisme.

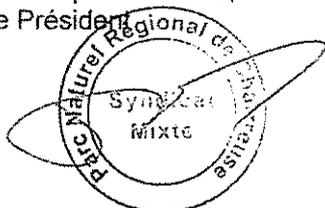
La stratégie et les plans d'actions ont été élaborés en adéquation avec la nouvelle charte du Parc de Chartreuse 2022-2027 et via une concertation continue auprès des acteurs locaux (acteurs touristiques, agricoles, forestiers, acteurs de l'environnement, habitants...) et la mobilisation de témoins ou experts sur des sujets en lien avec les axes de travail identifiés comme prioritaires.

La candidature sera déposée le 15 juin 2021 pour une mise en œuvre entre 2021 et 2027.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- D'approuver le projet de candidature « espace valléen destination Chartreuse 2021-2027 »,
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré le 26 mai 2021
Pour copie conforme,
Le Président



Publiée le 28.05.2021

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 26/04/2021

- 1 Modalités de tenue des bureaux syndicaux en période exceptionnelle d'état d'urgence sanitaire
- 2 Actualisation des membres du Conseil Scientifique commune au Parc et à la Réserve
- 3 « POIA AP-2019-OS2 – Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » : constitution du groupement de commandes
- 4 Programme d'actions Rivières Sauvages du Guiers Mort
- 5 Programme d'actions en faveur de la sobriété énergétique
- 6 Programme de sensibilisation à l'écomobilité : Moby à l'école
- 7 Animer la stratégie foncière forestière en Chartreuse
- 8 Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation
- 9 Accompagnement des projets culturels
- 10 Accompagnement des projets patrimoniaux
- 11 Aides à manifestations 2021
- 12 Aides aux sportifs 2021
- 13 Programme d'actions Alimentation
- 14 Convention de partenariat du nouveau Schéma agricole territorial de Grand Chambéry
- 15 Convention avec Chartreuse Tourisme
- 16 Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots » 2021
- 17 Actions de coopération LEADER – signature accord et avenant
- 18 Journée de solidarité
- 19 Ratios de promotion
- 20 Dispositif de service civique

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/01

Objet : Modalités de tenue des bureaux syndicaux du Parc naturel régional de Chartreuse en période exceptionnelle d'état d'urgence sanitaire

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe GERIN Anne | ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine | MICHALLET Bernard MONIN Michelle |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre HABFAST Claus | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric DELCAMBRE Philippe LAVAL Sylvain LEGRENDRÉ Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix PICARD Christian |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine à ENGRAND Christophe SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Modalités de tenue des bureaux syndicaux
du Parc naturel régional de Chartreuse en période
exceptionnelle d'état d'urgence sanitaire**

- Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 11,
- Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
- Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et tant que celui-ci sera prolongé,

Il est proposé aux membres du bureau syndical de permettre la tenue des bureaux syndicaux du Parc en audio- ou en visioconférence dans les modalités suivantes :

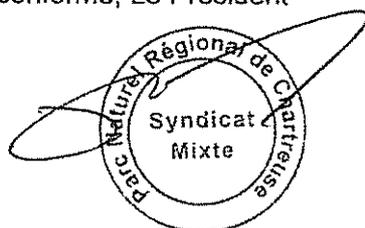
- Une solution de conférence à distance, qui permettra la participation des membres du bureau syndical soit en visioconférence, soit en audio-conférence avec l'usage d'un simple téléphone pour les personnes qui n'ont pas l'équipement nécessaire (connexion Internet avec débit suffisant ou caméra) sera indiquée sur la convocation. La convocation est envoyée dans les mêmes modalités qu'en période habituelle.
- Le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance et il reste le même qu'en période habituelle. Il sera offert, à tous les délégués en faisant la demande, la possibilité de tester la solution de réunion dématérialisée en amont de la séance sur inscription.
- Les délégués devront, lors de leur arrivée dans la salle de réunion virtuelle, dire leur nom, leur prénom et la collectivité qu'ils représentent.
- Seuls les scrutins publics pourront avoir lieu dans le cadre de ces bureaux syndicaux en distanciel. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Cette séance ne peut se tenir par voie dématérialisée (article 6 de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020).
- Le scrutin sera réalisé par appel nominal de chaque délégué participant à la séance soit par scrutin électronique, dans des conditions garantissant sa sincérité.
- Le compte-rendu de séance sera envoyé via un relevé des décisions aux membres du bureau syndical, comme pour les séances habituelles de l'assemblée. Et si la solution technique le permet, un enregistrement numérique de la séance sera réalisé et conservé jusqu'à la validation du relevé de décisions.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'autoriser la tenue des bureaux syndicaux de manière dématérialisée pendant l'état d'urgence sanitaire instauré pour faire face à l'épidémie de COVID-19,**
- **D'autoriser l'usage du mode de scrutin nominal via la visio- ou l'audioconférence pour les décisions des bureaux syndicaux pendant cette période,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces liés aux décisions prises dans le cadre de ces instances dématérialisées.**

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/02

Objet : Actualisation de la liste des membres du Conseil Scientifique commun au Parc et à la Réserve

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|---|--|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe GERIN Anne | ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine | MICHALLET Bernard MONIN Michelle |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre HABFAST Claus | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Éric DELCAMBRE Philippe LAVAL Sylvain LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|---|--|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix PICARD Christian |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine à ENGRAND Christophe SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix) : 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Actualisation de la liste des membres du Conseil Scientifique commun au Parc et à la Réserve

En septembre 2020 le Conseil scientifique commun au Parc naturel régional de Chartreuse et à la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse a coopté de nouveaux membres et a élu une coprésidence et un bureau de 4 personnes. Le départ de Dominique Gauthier du Conseil et la cooptation de Rémi Fonters par le Bureau ont été enregistrés par la suite. La désignation de l'exécutif du Parc a également permis de nommer Dominique Clouzeau, vice-présidente déléguée à la biodiversité et aux espaces naturels sensibles, en tant qu'élue référente pour le Conseil scientifique.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Le Conseil scientifique a pour objet l'aide et le conseil auprès du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse (PNRC) et du Comité consultatif de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse (RNHC) dans la mise en place d'une politique de développement durable et de recherche d'une soutenabilité forte du territoire et de protection des patrimoines naturels, culturels et paysagers, en application de la charte du PNRC et du plan de gestion de la RNHC. Ses objectifs sont :

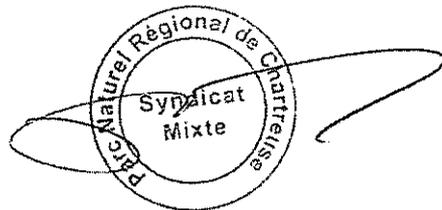
- d'éclairer le Parc et la Réserve sur les relations sciences / nature / société ;
- de renforcer la spécificité des Parcs et des Réserves relative à l'expérimentation et à la recherche, mais aussi au transfert d'expériences et à l'innovation.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver la nomination des nouveaux membres proposés (cf. annexe) ;*
- *D'approuver le nouveau nom de « Conseil scientifique commun au Parc naturel régional de Chartreuse et à la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse » ;*
- *D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



**Composition au 06/04/2021
 du Conseil scientifique commun au Parc naturel régional de Chartreuse
 et à la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse**

| Nom & prénom Poste au Bureau | Titres et institution de rattachement | Disciplines et spécialités |
|--------------------------------------|---|--|
| MEMBRES EXPERTS | | |
| BOILEAU Hervé Vice-président | Enseignant-Chercheur, Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire LOCIE. Polytech Annecy-Chambéry | Génie de l'Environnement - Bâtiment durable - Energies renouvelables |
| BRUN Jean-Jacques Co-président | Directeur de recherche émérite, INRAE Grenoble, UR LESSEM (Laboratoire Ecosystèmes et Sociétés en Montagne) | Pédologie et biodiversité forestière |
| BUCHS Arnaud | Maître de conférences, Sciences Po Grenoble et UMR GAEL (UGA, CNRS, INRA, Grenoble INP) | Politiques économiques, politiques et gestion de l'eau. Biens communs, développement soutenable, transition, économie écologique |
| FONTERS Rémi Nouveau membre | Responsable du pôle Conservation à la délégation Isère de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes | Conservation (expert faune généraliste) |
| FRANCOZ Philippe | Vice-président (SHNS) et Administrateur (Flavia), Société d'histoire naturelle de la Savoie et association Flavia | Entomologie |
| GRIGGO Christophe | Maître de conférences, Université Grenoble Alpes | Archéozoologie et taphonomie osseuse pour le Paléolithique et les sites paléontologiques |
| HOBLEA Fabien | Maître de conférences, Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire Edytem Pôle Montagne | Géographie environnementale |
| LEJEUNE Yves Vice-président | Chercheur, responsable de la station de mesures, Centre d'étude de la neige, Météo-France - CNRS | Nivologie et interactions neige-climat |
| MADELRIEUX Sophie Co-présidente | Ingénieure - chercheuse, INRAE Grenoble, Laboratoire Ecosystèmes et Sociétés en Montagne | Agro-écologie et interactions agriculture – filières et territoires |
| MANDIL Guillaume | Enseignant-Chercheur, Université Grenoble Alpes, laboratoire G-Scop et Equipe INRIA STEEP | Technologie, modélisation. Systémique, éco-conception, ressources critiques |
| MERHAN Baptiste | Conservatoire Botanique national Alpin | Botanique et phytosociologie |
| MIQUET André | Responsable biodiversité et territoires, Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie | Ecologie, gestion des milieux, faune (vertébrés) |
| MONTADERT Marc | Ingénieur-expert, Office français de la biodiversité, Direction de la Recherche et de l'Appui Scientifique, Unité Petite Faune Sédentaire | Ecologie – spécialiste des galliformes de montagne |
| MOUNET Jean-Pierre | Chercheur associé, Université Grenoble Alpes - CNRS, laboratoire PACTE | Sociologie Sports-Tourisme-Environnement |
| PEPY Emilie-Anne | Maître de conférences, responsable de la Licence d'Histoire, Université Savoie Mont Blanc, laboratoire LLSETI | Histoire moderne. Histoire environnementale, culturelle, de la santé, des femmes. Constitution et circulation des savoirs naturalistes à l'époque moderne. Savoirs et pratiques autour du végétal. Environnements montagnards, pratiques et représentations. Paysage |
| ROBBE Jocelyn | Archéologue, membre associé, Paléotime, CNRS UMR Traces | Archéologie et histoire. Mésolithique alpin |
| TABERLET Pierre | Chercheur, Université Grenoble Alpes - CNRS, laboratoire LECA | Génétique, biologie de la conservation |
| MEMBRES DE DROIT | | |
| BELMONT Laure | Responsable de mission Biodiversité aménagement paysage, PNR de Chartreuse | Géographie. Interactions homme nature |
| CLOUZEAU Dominique Nouveau membre | Vice-présidente déléguée à la biodiversité et aux espaces naturels sensibles | Maire de Plateau-des-Petites-Roches |
| FORET Suzanne | Conservatrice, RN Hauts de Chartreuse - PNR de Chartreuse | Géologie. Protection des espaces naturels |

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/03

Objet : « POIA AP-2019-OS2 – Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » : constitution de groupements de commande

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie |
| | CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe | ESCARON Dominique |
| GERIN Anne | EYMERY Clémentine |
| | GUSMEROLI Stéphane |
| | LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert | MICHALLET Bernard |
| WOLFF Corine | MONIN Michelle |
| | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre | BELLINGHERY Éric |
| HABFAST Claus | DELCAMBRE Philippe |
| | LAVAL Sylvain |
| | LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|---|--------------------------------------|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| | DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | PICARD Christian |
| | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | PICHON-MARTIN Bertrand |
| | MILLET Régine à ENGRAND Christophe |
| | SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : « POIA AP-2019-OS2 – Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » : constitution de groupements de commande

Dans le contexte des changements globaux qui font évoluer rapidement les milieux naturels et menacent l'équilibre des écosystèmes, les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges, de Chartreuse, du Vercors, des Baronnies provençales et du Verdon se sont associés pour caractériser les fonctionnalités et les usages de deux trames stratégiques à l'échelle nationale mais également pour leurs territoires et les espaces interstitiels : **la trame des forêts matures et la trame des zones intermédiaires et parcours préalpins (autrement appelée trame pastorale).**

Le 09 novembre 2020, les membres du Bureau syndical ont approuvé la candidature à la démarche POIA OS2 « Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » soutenue par la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Région Sud, l'État (FNADT) et l'Europe (FEDER), ainsi que l'engagement du Parc du Vercors comme chef de file de ce projet.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Dans le cadre de cette collaboration « inter-parcs », le plan de financement cible plusieurs marchés publics relatifs à des actions partagées. Conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, il convient de constituer des groupements de commande dont le détail est décrit dans le tableau ci-après.

Durant les deux années de l'opération POIA « Trames fonctionnelles », les conventions constitutives seront signées entre les membres du groupement avant lancement de chacune des consultations.

Cette convention désignera les membres du groupement, l'objet du groupement, la répartition financière entre PNR. Elle définira les modalités de fonctionnement de chaque groupement, notamment les missions du coordonnateur.

Le Parc de Chartreuse portera, en tant que coordonnateur, le groupement de commande « analyse de la connectivité écologique de la trame des forêts matures ».

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'accepter de constituer les groupements de commande tels que décrits ci-dessus selon les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique,*
- *De signer les conventions constitutives entre les membres du groupement, définissant les modalités de fonctionnement de chaque groupement,*
- *De désigner le coordonnateur pour chaque groupement de commande tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous,*
- *D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021

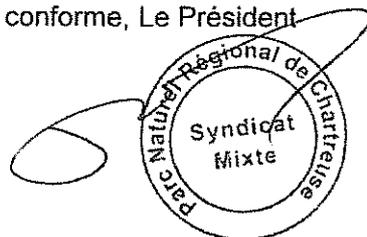


Tableau des groupements de commandes prévus dans le cadre de l'opération POIA « Trames fonctionnelles des zones pastorales et des forêts matures - résilience face aux changements globaux »

| Intitulé provisoire du marché | Montant prévisionnel total TTC du marché | Répartition financière prévisionnelle par PNR | | | | | Coordonnateur du groupement de commande |
|--|--|---|--------------------|--------------------|---------------------------|---------------------|---|
| | | PNR Bauges | PNR Chantreuse | PNR Vercors | PNR Baronnies Provençales | PNR Verdon | |
| expertises pastorales et agricoles | 102 328,00 € | 16 500,00 € | 16 500,00 € | 16 500,00 € | 16 500,00 € | 36 328,00 € | PNR Vercors |
| expertise flore et habitats des systèmes intermédiaires | 54 700,00 € | / | 10 075,00 € | 14 875,00 € | 14 875,00 € | 14 875,00 € | PNR Vercors |
| indice de connectivité - prestation technique et scientifique | 36 536,00 € | / | / | 2 036,00 € | / | 34 500,00 € | PNR Verdon |
| Réponse de la bryoflore à l'ancienneté et à la maturité forestière | 64 700,00 € | 18 350,00 € | / | / | / | 46 350,00 € | PNR Verdon |
| Caractérisation des attributs de maturité en forêt méditerranéenne | 34 430,00 € | / | / | / | 17 215,00 € | 17 215,00 € | PNR Verdon |
| Identification, caractérisation et cartographie des forêts matures | 98 352,00 € | 32 784,00 € | 32 784,00 € | 32 784,00 € | / | / | PNR Bauges |
| Identification des espèces faunistiques indicatrices de la maturité des forêts | 21 395,00 € | 4 279,00 € | 4 279,00 € | 4 279,00 € | 4 279,00 € | 4 279,00 € | PNR Bauges |
| Analyse de la connectivité écologique de la trame des forêts matures | 68 466,00 € | 22 822,00 € | 22 822,00 € | 22 822,00 € | / | / | PNR Chantreuse |
| Opérationnalisation de la trame des forêts matures | 16 700,00 € | 3 340,00 € | 3 340,00 € | 3 340,00 € | 3 340,00 € | 3 340,00 € | PNR Bauges |
| | 497 607,00 € | 98 075,00 € | 89 800,00 € | 96 636,00 € | 56 209,00 € | 156 887,00 € | |

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
 Reçu en préfecture le 27/04/2021
 Affiché le 27/04/2021
 ID : 038-253804363-20210426-BS_2021_03-DE

Montant prévisionnel total TTC par coordonnateur :
 PNR Bauges 136 447 € / PNR Chantreuse 68 466 € / PNR Vercors 157 028 € / PNR Verdon 135 666 €

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/04

Objet : Programme d'actions Rivières Sauvages du Guiers Mort

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|---|--|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe GERIN Anne | ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine | MICHALLET Bernard MONIN Michelle |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre HABFAST Claus | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Éric DELCAMBRE Philippe LAVAL Sylvain LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|---|--|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix PICARD Christian |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine à ENGRAND Christophe SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Programme d'actions Rivières Sauvages du Guiers Mort

En juillet 2019, la partie amont du Guiers mort a reçu le label national « Site Rivières sauvages », récompensant ainsi le bon état écologique du cours d'eau. Seul 1% des rivières en France peuvent prétendre à ce label. A ce jour, en France, 29 rivières ont reçu ce label, véritable outil de valorisation et de protection au service des gestionnaires des rivières. Le Parc de Chartreuse et l'association Réciprocité Guiers coportent le label et s'assurent de la bonne mise en œuvre du programme d'actions qui lui est associé.

PRINCIPALES ACTIONS POUR 2021

Nettoyage de l'ancienne décharge de Saint-Pierre de Chartreuse et renaturation des berges

Porteur : Commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse

Objectif de l'opération :

- Réhabiliter le site (retrait des déchets et renaturation des berges)
- Assurer une bonne qualité de l'eau
- Sensibiliser aux dépôts sauvages et aux plantes invasives

Coût : 89 100 € HT

Financement : Commune 28 000 € (31 %) ; Associations de pêche 5 000 € (6 %) ; Région Auvergne-Rhône-Alpes : 33 100 € (37 %) ; Etat (appel à projets plan de Relance) : 23 000 € (26 %)

Expérimentation pour éradiquer la Renouée du Japon à l'aide de sel alimentaire

Porteur : PNR de Chartreuse

Objectif de l'opération :

- Restaurer les berges et la qualité des milieux aquatiques sur le Guiers mort
- Expérimenter une solution d'éradication de la Renouée du Japon

Coût : 59 400 € HT

Financement : Région 29 700 € (50%), Etat (appel à projets Plan de Relance) 17 820 € (30%).
Demande en cours : Fondation Caisse d'Epargne Rhône-Alpes 11 880 € (20%)

Travail sur les refuges thermiques sur les deux bassins versants du Chéran et du Guiers en collaboration avec le PNR du Massif des Bauges

Porteur : PNR Massif des Bauges

Objectif de l'opération :

- Décrire la répartition spatiale et l'importance des refuges thermiques
- Proposer un programme de restauration et de conservation des habitats.

Coût : 162 270 € HT

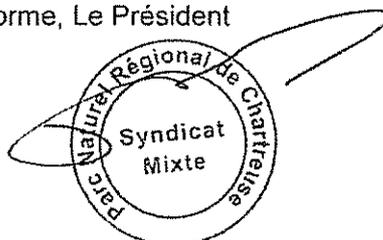
Financement : Agence de l'eau 113 589 € (70%), Région Auvergne Rhône Alpes (ligne InterParcs pour PNR Massif des Bauges et PNR Chartreuse) : 16 227 € (10%), associations de pêche 32 454 € (20%)

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider les principales actions 2021 du programme Rivières Sauvages,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/05

Objet : Programme d'actions en faveur de la sobriété énergétique

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie |
| | CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe | ESCARON Dominique |
| GERIN Anne | EYMERY Clémentine |
| | GUSMEROLI Stéphane |
| | LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert | MICHALLET Bernard |
| WOLFF Corine | MONIN Michelle |
| | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre | BELLINGHERY Eric |
| HABFAST Claus | DELCAMBRE Philippe |
| | LAVAL Sylvain |
| | LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|---|--------------------------------------|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| | DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | PICARD Christian |
| | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | PICHON-MARTIN Bertrand |
| | MILLET Régine à ENGRAND Christophe |
| | SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Programme d'actions en faveur de la sobriété énergétique

Depuis 2017, le Parc est engagé dans une action liée à la sensibilisation sur les consommations énergétiques des bâtiments, à la fois des logements, des bâtiments tertiaires publics et de l'éclairage public.

Ainsi, la Parc a lancé l'organisation de matinées conseil rénovation, temps d'accueil ponctuels, sur un samedi matin, dédiés aux habitants du territoire, avec présence de conseillers info énergie, et d'artisans engagés dans la transition écologique. Ces manifestations sont organisées en collaboration étroite avec nos territoires partenaires, les EPCI compétentes, qui mettent déjà des dispositifs en place au service de leur population.

D'autre part, le Parc accompagne depuis plusieurs années les communes dans leurs projets de rénovation de bâtiments publics.

DESCRIPTIF

En 2021, il est prévu de mener à bien l'organisation de matinées conseil rénovation afin de poursuivre les conseils à destination des particuliers, en lien avec ses partenaires (EPCI et plateformes de la rénovation).

Enfin, le Parc poursuivra son soutien à l'investissement sur le patrimoine public, afin de pouvoir :

- soutenir financièrement les projets d'audits énergétique (étape indispensable pour lancer des rénovations performantes, surtout dans le cas de projets complexes) ;
- soutenir financièrement les projets de rénovation de l'éclairage public s'inscrivant dans une démarche exemplaire (réflexion extinction nocturne, sensibilisation du grand public).

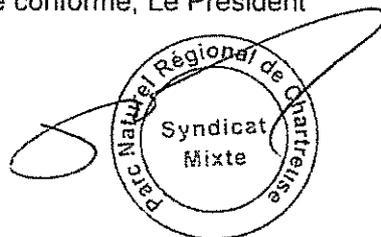
Enfin, le Parc est également engagé dans un programme de sensibilisation et d'accompagnement autour du ciel étoilé : « Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés ».

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider les principales actions 2021 du programme d'actions en faveur de la sobriété énergétique,*
- *D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/06

Objet : Programme de sensibilisation à l'écomobilité : Moby à l'école

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie |
| | CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe | ESCARON Dominique |
| GERIN Anne | EYMERY Clémentine |
| | GUSMEROLI Stéphane |
| | LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert | MICHALLET Bernard |
| WOLFF Corine | MONIN Michelle |
| | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre | BELLINGHERY Eric |
| HABFAST Claus | DELCAMBRE Philippe |
| | LAVAL Sylvain |
| | LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|---|--|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix PICARD Christian |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | |
| | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | MILLET Régine à ENGRAND Christophe |
| | SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Programme de sensibilisation à l'écomobilité : Moby à l'école

Les transports en commun ne peuvent pas assurer un maillage équivalent à celui que l'on peut trouver dans des territoires plus urbains. Aussi, le Parc souhaite mettre en valeur des solutions alternatives, en lien avec ses partenaires compétents en la matière, et continuer à sensibiliser à la mobilité plus durable sur le territoire (partage de la voiture, modes actifs, transports en commun et intermodalité), en particulier auprès du public scolaire.

Des actions à destination de ce public scolaire ont déjà été mises en place : participation du Parc à des manifestations grand public ou spécifiquement en lien avec les familles, création d'un jeu d'énigmes sur la mobilité (en cours), financement d'action de sensibilisation sur le vélo (en cours), interventions dans les écoles (par exemple, reportage disponible : <https://www.youtube.com/watch?v=525jwESclYc&t=15s>).

DESCRIPTIF

En 2021, le Parc propose aux écoles de s'inscrire dans un programme ambitieux d'évaluation des déplacements liés à l'école (enfants, parents, équipe enseignante et administrative, logistique), et de mise en place d'actions pour favoriser l'écomobilité, c'est-à-dire les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Pour cela, des écoles primaires du territoire pourront être accompagnées par un organisme spécialisé, EcoCO2, qui, grâce au financement national des Certificats d'économie d'énergie (CEE), a monté un programme de sensibilisation des écoles à la mobilité durable, « Moby à l'école ». Ce programme permet aux écoles lauréates de réaliser le plan de déplacement école (diagnostic des déplacements et plan d'action associé) et de sensibiliser les différentes classes à ce sujet. Il court sur deux ans, et commencera à la rentrée de septembre 2021.

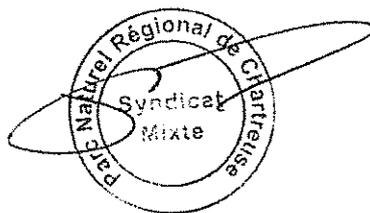
Un appel à manifestation d'intérêt est en cours, pour recruter les écoles intéressées. Sur un budget global de 44 469 €, les CEE apportent plus de 34 000 € de financement.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le programme de sensibilisation à l'écomobilité : Moby à l'école,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/07

Objet : Animer la stratégie foncière forestière en Chartreuse

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|---|--|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe GERIN Anne | ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine | MICHALLET Bernard MONIN Michelle |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre HABFAST Claus | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric DELCAMBRE Philippe LAVAL Sylvain LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|---|--|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix PICARD Christian |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine à ENGRAND Christophe SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animer la stratégie foncière forestière en Chartreuse

Les comptes de propriété contiennent en moyenne 1,7 ha de forêt avec une moyenne de 0,5 ha par parcelle cadastrale, ce qui complique la gestion et la sortie des bois, notamment en forêt privée. Depuis 2015, deux actions foncières ont été mises en œuvre sur le Parc : l'identification des biens vacants sans maître et l'animation d'une bourse Foncière dans le cadre de l'opération « la forêt bouge ».

DESCRIPTIF

La stratégie concerne l'ensemble du périmètre actuel du Parc de Chartreuse. Il s'agit d'un programme d'animation sur 2 ans en partenariat avec les forestiers privés et les acteurs du foncier forestier en 3 axes :

- Préserver le foncier : proposition d'organisations foncières répondant aux enjeux de protection et d'amélioration des milieux forestiers ; définition d'une stratégie locale de préservation et d'acquisition foncière
- Valoriser la gestion du foncier forestier : Identification secteurs à enjeux, développement des documents de gestion ; valorisation du foncier favorisant les aménités (captage, forêts matures ...)
- Améliorer la structure foncière des espaces forestiers : poursuite d'animation de la bourse foncière, veille foncière et sensibilisation pour les communes.

OBJECTIFS

- Maintenir une gestion forestière favorable à la filière bois du territoire
- Maintenir et renforcer les aménités forestières dans un contexte de changement climatique

BUGET PREVISIONNEL

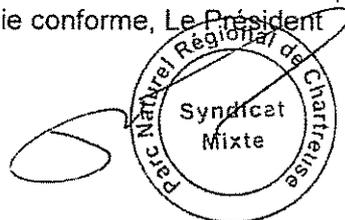
| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| - Animation Parc | 54 139 € | - CD Isère | 15 000 € |
| - Prestation animation forêt privée | 48 423 € | - CD Savoie (contrat parc) | 9 000 € |
| | | - CA du Pays Voironnais | 3 000 € |
| | | - Grenoble Alpes Métropoles | 5 000 € |
| | | - CC cœur de Chartreuse | 1 000 € |
| | | - FEADER | 37 465 € |
| | | - Autofinancement | 23 197 € |
| | | - Financements privés (GSC) | 8 900 € |
| Total | 102 562 € | Total | 102 562 € |

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider l'action « Animer la stratégie foncière forestière en Chartreuse,*
- *D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/08

Objet : Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie |
| | CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe | ESCARON Dominique |
| GERIN Anne | EYMERY Clémentine |
| | GUSMEROLI Stéphane |
| | LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert | MICHALLET Bernard |
| WOLFF Corine | MONIN Michelle |
| | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre | BELLINGHERY Eric |
| HABFAST Claus | DELCAMBRE Philippe |
| | LAVAL Sylvain |
| | LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|---|--------------------------------------|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| | DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | PICARD Christian |
| | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | PICHON-MARTIN Bertrand |
| | MILLET Régine à ENGRAND Christophe |
| | SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation

L'éducation et la sensibilisation sont une des 5 missions incontournables des Parcs naturels régionaux, qui sont reconnus comme des territoires privilégiés de découverte et d'expérimentation. Différents publics sont visés :

1. Les jeunes : projets du primaire au supérieur, en temps scolaire et hors temps scolaire.
2. Le grand public : 2 actions sont prévues en 2021 (une sur la forêt une autre sur l'agriculture).

1. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES ET HORS TEMPS SCOLAIRES

L'aide du Parc est centrée sur des projets pédagogiques orientés sur des problématiques d'éducation au territoire en lien avec les actions du Parc, comme par exemple :

- La découverte du territoire : forêt, agriculture, réserve naturelle, du patrimoine culturel, activités du Parc, pratiques sportives hivernales et estivales.
- La sensibilisation à différentes thématiques : éco-citoyenneté, développement durable, mobilité, économie d'énergie, initiation au compostage...

Pour chaque projet :

Le Parc s'engage sur un :

- Soutien financier (transports, outils pédagogiques, intervenants extérieurs).
- Édition d'une lettre numérique regroupant les restitutions de tous les projets pédagogiques.

L'école s'engage à :

- Prendre en charge d'une partie des coûts (transports, intervenants extérieurs, visites, outils pédagogiques...).
- Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc.

Le budget prévisionnel pris en charge par le Parc se situe, en fonction du coût total du projet, entre 500 € et 1000 € pour 1 classe ou un groupe de jeunes.

Le budget total alloué pour l'année scolaire en cours : 73 000 €

Au cours de cette année scolaire, 3 300 élèves de 129 classes réparties sur 56 communes participent à un projet pédagogique en temps scolaire.

2. SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

- **Conforter et développer les animations « vis ma vie » pour la filière forêt-bois** (budget 2021 : 10 000 €)

En 2020, malgré le contexte particulier, 157 personnes, dont 62 % d'habitants du territoire ou de sa proximité (96 adultes et 61 enfants), ont participé aux sorties « chantier » et 82 personnes (55 adultes et 26 enfants) aux sorties « marteloscope ». Deux sorties « marteloscope » dédiées aux élus ont également été organisée (25 participants).

En 2021, l'opération consiste à animer la nouvelle saison de « vis ma vie de forestier » et à développer des outils complémentaires :

- o Animation de 6 sorties « marteloscopes » et forêts publiques et privées.
- o Animation de 6 visites de chantiers en cours et des échanges avec les professionnels.
- o Animation de visites sur le thème de l'AOC Bois de Chartreuse en lien avec des artisans du territoire.
- o Réalisation d'un livret pédagogique dédié au jeune public qui complètera les sorties.
- o Repérage pour la création d'un marteloscope en Savoie en partenariat avec Grand Chambéry, l'ONF et le groupement de sylviculteurs.
- o Poursuivre de la communication en lien avec les offices du tourisme de Cœur de Chartreuse, de Grenoble Alpes métropole, de Grand Chambéry, du Pays Voironnais.

- **Vis ma vie d'agriculteur** (budget 2021 : 3 500 €)

Dans le prolongement des actions de découverte des métiers liés à la filière forêt bois, une opération "Vis ma vie d'agriculteur" a été organisée pour la première fois en 2020 et sera reconduite en 2021. Cette démarche a pour but de renforcer le lien entre les habitants du massif et les exploitations agricoles. Cette rencontre entre habitants et agriculteurs doit permettre de renforcer l'interconnaissance et tenter ainsi de réduire les conflits d'usage qui peuvent exister.

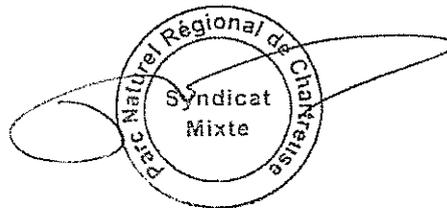
Cette action a permis de proposer 10 visites de fermes à destination du grand public à travers lesquelles les habitants ont pu découvrir le métier d'agriculteur et être sensibilisés aux enjeux et problématiques agricoles. Ces visites ont été organisées à la demi-journée dans des fermes situées dans différents secteurs et reflétant la diversité des productions du territoire (élevage bovin, élevage ovin et caprin, viticulture...).

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider les principales actions du programme de sensibilisation et d'éducation,*
- *D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/09

Objet : Accompagnement des projets culturels

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie |
| | CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe | ESCARON Dominique |
| GERIN Anne | EYMERY Clémentine |
| | GUSMEROLI Stéphane |
| | LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert | MICHALLET Bernard |
| WOLFF Corine | MONIN Michelle |
| | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre | BELLINGHERY Eric |
| HABFAST Claus | DELCAMBRE Philippe |
| | LAVAL Sylvain |
| | LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|---|--------------------------------------|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| | DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | PICARD Christian |
| | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | PICHON-MARTIN Bertrand |
| | MILLET Régine à ENGRAND Christophe |
| | SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix) : 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Accompagnement des projets culturels

Chaque année, le Parc de Chartreuse propose des appels à candidatures pour sélectionner et accompagner des projets d'acteurs du territoire valorisant et mobilisant l'action culturelle et patrimoniale, mais aussi les événements locaux.

Le Parc a sélectionné plusieurs projets répondant au cahier de charges de l'appel à candidature culture-patrimoine et valorisant les points de cristallisation dans la charte d'identité culturelle du Parc.

Ces projets sont portés par des associations culturelles, au service de la vie culturelle et artistique locale à l'année et/ou en valorisation des patrimoines matériel ou immatériels du territoire.

- **Programmation de la saison culturelle des Entremonts** (association AADEC)

La programmation 2021 propose 6 dates, dont 5 associées à une démarche de médiation culturelle : théâtre, musique, conte, clown... Le programme prend place et anime la salle Notre-Dame, véritable salle de spectacle en milieu rural avec un vrai confort d'accueil pour les artistes comme pour le public

Le soutien du Parc s'élève à 4 000 €, soit 12 % du total du projet.

- **Festival Les endimanchés** (association les Endimanchés)

Ce festival est organisé à Saint-Pierre de Chartreuse sur deux jours, les 17 et 18 juillet 2021, avec des spectacles de rue (théâtre, musique, danse, cirque, conte), un marché des créateurs et créatrices, des ateliers participatifs, un espace d'animation. Des stages de sensibilisation aux pratiques artistiques du 12 au 16 juillet 2021, axés sur la pratique du cirque, la musique, l'univers des plantes.

Le soutien du Parc s'élève à 3 800 €, soit 16,6% du total du projet.

- **La caravane culturelle des 4 saisons** (association Instinctaf)

Le programme propose des temps forts tout au long de l'année, avec un rayonnement interdépartemental mais aussi des rendez-vous plus intimistes au cœur de la vie locale. 17 dates en itinérance sur le Massif de Chartreuse se composant d'événements en plein air et en intérieur. La programmation met en avant des jeunes talents et des artistes souvent régionaux peu médiatisés mais sélectionnés d'un point de vue qualitatif. Le projet favorise la rencontre du public avec les artistes, et des propositions pour tous les âges et s'insère dans des lieux du quotidien ou touristiques.

Le soutien du Parc s'élève à 4 000 €, soit 6,6% du total du projet.

- **Racontes-moi ton arbre** (association Un Euro ne fait pas le Printemps)

Animé par une conteuse/ géographe, le projet propose de faire s'exprimer les habitants sur leur lien aux arbres, à la forêt de Chartreuse en général, mais surtout à un arbre qu'ils affectionnent (ou détestent ?) en particulier, afin de développer une relation personnalisée et sensible à l'environnement arboré. Sous forme de temps de résidence dans 3 secteurs de Chartreuse (Petites-Roches, Entremonts, Le Sappey), le projet permettra de construire un récit avec les habitants par diverses actions : veillées de création de contes, animations intergénérationnelles par photomontages, co-création d'un spectacle participatif sur la base de histoires collectées, pour déambuler d'arbre en arbre.

Le soutien du Parc s'élève à 4 000 € soit 26 % du total du projet.

• ***Ailleurs au coin de la bergerie*** (association Les Passagers)

L'opération propose de transmettre une perception artistique et documentaire des enjeux du pastoralisme et de cette identité forte. A partir de l'exposition fixe réalisée au Sappey en 2020, diffusion itinérante grâce à une exposition « tout terrain », visuelle et sonore qui s'adaptera au lieu d'accueil : place de village/ de ville ; cour d'une ferme ; alpages ; stand dans un festival, grande serre... - l'organisation d'ateliers artistiques pédagogiques et participatifs et la valorisation de la production des publics. L'exposition prendra la forme de dispositifs sonores documentaires sur le pastoralisme en Chartreuse et de créations d'art plastique.

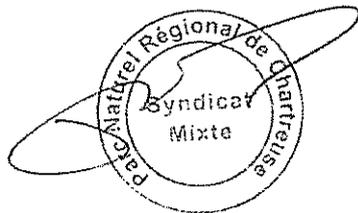
Le soutien du Parc s'élève à 5 000 €, soit 19,5 % du total du projet.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider le programme des projets culturels pour 2021,*
- *D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27 04. 2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/10

Objet : Accompagnement des projets patrimoniaux

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie |
| | CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe | ESCARON Dominique |
| GERIN Anne | EYMERY Clémentine |
| | GUSMEROLI Stéphane |
| | LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert | MICHALLET Bernard |
| WOLFF Corine | MONIN Michelle |
| | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre | BELLINGHERY Eric |
| HABFAST Claus | DELCAMBRE Philippe |
| | LAVAL Sylvain |
| | LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|---|--|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix PICARD Christian |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | |
| | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | MILLET Régine à ENGRAND Christophe |
| | SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Accompagnement des projets patrimoniaux

Chaque année, le Parc de Chartreuse propose des appels à candidatures pour sélectionner et accompagner des projets d'acteurs du territoire valorisant et mobilisant l'action culturelle et patrimoniale, mais aussi les événements locaux.

Le Parc a sélectionné plusieurs projets répondant au cahier de charges de l'appel à candidature culture-patrimoine et valorisant les points de cristallisation dans la charte d'identité culturelle du Parc.

Les 3 projets de préservation du patrimoine retenus pour 2021 :

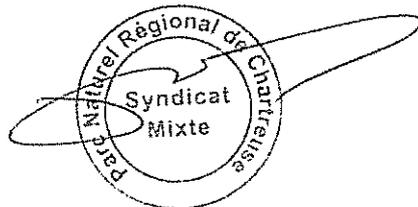
- Réinstallation d'un four à pain traditionnel à Quaix en Chartreuse (association Quaix-Patrimoine). Soutien du Parc de 2 500 €.
- Réalisation et installation de 4 vitraux dessiné par Arcabas pour l'église de Saint-Christophe sur Guiers (commune de Saint-Christophe sur Guiers). Soutien du Parc de 15 000 €.
- Sauvegarde et valorisation du tilleul de Sully et de ses abords (commune de Saint-Aupre). Soutien du Parc de 2 920 €.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider le programme de préservation du patrimoine pour 2021,*
- *D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/11

Objet : Aides à manifestations 2021

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe GERIN Anne | ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine | MICHALLET Bernard MONIN Michelle |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre HABFAST Claus | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric DELCAMBRE Philippe LAVAL Sylvain LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix PICARD Christian |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine à ENGRAND Christophe SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Aides à manifestations 2021

Contexte

Une charte événementielle du Parc, à l'instar de la charte culturelle, établit les objectifs et les moyens, tout en précisant les modalités d'accompagnement du Parc dans tous les domaines à caractère événementiel.

Un appel à candidature a été lancé sur le territoire auprès des porteurs d'évènement et sur le site web du Parc de Chartreuse en juillet 2020, pour sélectionner les manifestations 2021. La clôture de réception des candidatures était fixée au 30/09/2020.

Rappel des critères

- La nature et la thématique de l'action culturelle ou événementielle
- Le rayonnement de l'action (localisation, cible et origine des publics ; portée géographique)
- La valorisation du territoire. Contribution de l'action aux piliers de l'identité culturelle.
- Les démarches de médiations envers les publics : le lien social/intergénérationnel ; les actions pédagogiques
- Les retombées économique et touristique
- Le développement durable

Les manifestations retenues

16 dossiers ont été réceptionnés suite à l'appel à candidature, proposant 17 manifestations. Les événements nordiques du SNC sont finalement annulés, portant à 15 le nombre d'évènements ayant été présentés.

L'ensemble des dossiers est recevable au regard des critères.

Culturel/ patrimoine/ savoir-faire – Sportif/ Nature

| Période | Manifestation | Organisateur | Aide proposée | demandé |
|--|--|---|---------------|---------|
| Saison hiver 2021 | 2 manifestations sport nordique SNC (Challenge national nordique U17 et Fête du Biathlon) – ANNULÉ | Ski Nordique Chartreusin (SNC) | 2000 € | 3500 € |
| Septembre 2021 St-Pierre d'Entremont (73) | 35 ^{ème} Passe Montagne (1 journée de circuits pédestres et raquettes à travers les paysages locaux + pauses gourmandes) | AADEC | 1000 € | 1500 € |
| Fin mai 2021 / début Novembre Cœur de Chartreuse | Festival ArchiNature (parcours d'installation éphémères le long du Guiers [architecture, design, arts plastiques] + animations) | Association Cogito Ergo Sum | 2000 € | 4000 € |
| 13 juin 2021 St-Pierre de Chartreuse / Col du Cucheron | Festival Le Pied de la Cuche Festival à visée festive et familiale : ateliers artistiques en journée + concerts le soir | Association Le Pied de la Cuche | 600 € | 700 € |
| 28 juin 2021 / Plateau des Petites Roches | 31 ^{ème} Trail du Grand-Duc / course en montagne de 80 km parcourant et valorisant les plus beaux paysages de Chartreuse | Association Chartreuse Tourisme | 1300 € | 2000 € |
| Juin-juillet 2021 / Le Sappey et alentours | Forêts en Scène/ programme culturel et de dynamisation de la vie locale en début d'été ; spectacles sites naturels (forêts) ou patrimonial (village) | Association La Bonne Fabrique | 1200 € | 2000 € |
| Été 2021/ 3 Cols de la RD 512 + col des Egaux à Corbel | Chartreuse Silencieuse / évènement de médiation et sensibilisation aux nuisances sonores dues à la circulation routière (motos) en Chartreuse en zones de montagne | Association Entremont Environnement | 400 € | 400 € |
| Été 2021 / 4 dates à St-Pierre de Chartreuse | Le Petit Son / scène ouverte et théâtre en plein air 4 vendredis de l'été en renfort de l'animation estivale | Comité d'animations St-Pierre de Chartreuse | 500 € | 1000 € |

| | | | | |
|--|---|---|----------------|--------|
| Avril- Novembre 2021/ Petites-Roches, col du coq, Grésivaudan | Veillées contées « les rives certains les rêves » : rencontres habitants/ artistes/scientifiques sur le lien homme/nature, participant à une création polyphonique | Association Les Oreillons des murs | 1400 € | 2400 € |
| 24 juillet 2021/ St-Pierre d'Entremont Isère | Rencontres médiévales Journée festive et familiale, animée autour du thème du Moyen Age au Château de Montbel | Association Histoire en fête | 700 € | 1000 € |
| Juillet (11,12,14,25,26) et Août 2021 (1,2,8,9,15,16,22) St-Christophe la Grotte/ Voie Sarde | Spectacle déambulatoire de la Voie Sarde Nouvelle création participative avec les habitants et en résonance avec le site historique de la voie sarde + représentations | Association Les Passeurs d'Histoire | 1500 € | 3000 € |
| Juillet/Aout St-Laurent du Pont (forêt communale) | Etre ensemble de Forêts Expérience poétique nocturne en forêt. Le public passe la nuit et s'endort en forêt bercé de musique et de mythes contés | L'autre Cie | 1000 € | 2000 € |
| 29 Août 2021/ Entremont le Vieux | 46 ^{ème} Fête des Paysans et Artisans (valorisation grand public des savoir-faire et productions locales) : thème 2021 - le Bois de Chartreuse et ses métiers | AADEC | 1000 € | 1500 € |
| Du 20 au 27 Août 2021 Lieux en itinérance en Cœur de Chartreuse | La Tournée des Hauteurs : itinérance de la Cie les Entêtés, s'arrêtant de village en village pour de petits concerts chantés avec participation du public | Cie Les Entêtés | 1500 € | 8000 € |
| Du 11 au 19 septembre 2021 sur 6 communes en Cœur de Chartreuse | Les Trésors de Chartreuse création théâtrale (créations participatives) + organisation d'une grande manifestation intercommunale avec les associations locales. Le projet interroge artistiquement la place et le rôle des femmes dans l'histoire de la Chartreuse | Cie Intersignes | 1500 € | 3500 € |
| Avril/Décembre 2021 | Exposition itinérante Paysages et patrimoines de Chartreuse Maquettes patrimoine et panneaux paysages | AVIPAR | 800 € | 1000 € |
| Total manifestations | 15 manifestations maintenues | 15 organisateurs | 16400 € | |

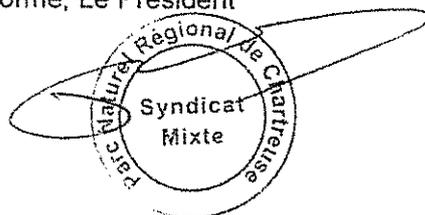
Le montant total du soutien du Parc, au 15 manifestations retenues, s'élève à 16 400 €.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les aides à manifestations 2021 ci-dessus, au regard des critères définis,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et de signer tout document lié à ces demandes.

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27 04 2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/12

Objet : Aides aux sportifs 2021

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe GERIN Anne | ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine | MICHALLET Bernard MONIN Michelle |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre HABFAST Claus | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Éric DELCAMBRE Philippe LAVAL Sylvain LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix PICARD Christian |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine à ENGRAND Christophe SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Aides aux sportifs 2021

Le Parc naturel régional de Chartreuse est un territoire de nature et de pratiques sportives qui voit naître et émerger de jeunes talents sportifs, au sein des clubs du territoire. Ces jeunes qui s'entraînent et progressent en Chartreuse atteignent parfois le statut de sportif de haut-niveau qui les amène à participer à des championnats importants.

Ces jeunes sportifs sont aussi un emblème pour le Parc naturel de Chartreuse, portant les valeurs du Parc dans des compétitions nationales ou internationales.

A ce titre, un principe de soutien à ces jeunes sportifs qui représentent la Chartreuse a été mis en place en 2018 pour les aider à porter leur passion et l'image de la Chartreuse toujours plus haut et plus loin.

Critères et principes de soutien par le PNRC

1. Considérer les disciplines sportives pratiquées en Chartreuse et correspondant à nos marqueurs identitaires, plus précisément les sports de pleine nature à impact limité sur l'environnement.
2. Le sportif réside en Chartreuse (au sens des communes adhérentes au PNRC)
3. Le sportif sera licencié dans un club de sa discipline dont le siège est en Chartreuse (au sens communes adhérentes au PNRC ou ville-porte du PNRC) ; et doit représenter son club et le Parc de Chartreuse en exclusivité : le sportif ne peut pas avoir d'autres soutiens venant de massif ou de parc autre que celui du PNRC dans les compétitions régionales et nationales.
4. Figurer sur la liste Jeunesse et Sport haut niveau.
5. Avoir intégré des podiums en Championnat de France ou éventuellement sur des compétitions de niveau national dans les 2 années précédant la demande de partenariat.
6. Le sportif doit démontrer sa volonté de représenter la Chartreuse en tant qu'Ambassadeur*
7. Le sportif doit avoir au minimum 18 ans l'année de la demande de soutien.

*Notion d'Ambassadeur : le partenariat avec le PNRC engage l'athlète à promouvoir l'image et le territoire du Parc de Chartreuse en se mobilisant sur des programmes en lien avec l'action du Parc et sa communication.

Le sportif fera sa propre proposition d'actions en tant qu'Ambassadeur lors de la demande de partenariat. Celle-ci sera discutée avec le Parc si le partenariat est retenu.

Sont pris également en compte dans le choix des partenariats des critères de mixité, de durée maximum de renouvellement éventuel du soutien.

Le dossier de demande peut être présenté directement par l'athlète qui en informe son club avant le 30/09 N-1 pour un soutien concernant l'année N.

L'athlète soutenu s'engage à porter les couleurs et à citer le soutien du Parc naturel régional de Chartreuse dans toute opération médiatique ou événementielle.

Les engagements et obligations du Parc, de l'athlète et de son club dans le cadre d'un partenariat sont fixés par convention tripartite.

Ce dispositif peut être complémentaire des aides proposées par les Départements Isère ou Savoie.

Présentation des sportifs

3 skieurs de fond/nordique affiliés au SNC

- **Jules Lapiere** (St-pierre de Chartreuse / Sarcenas) déjà soutenu de 2017 à 2020 qui affiche des résultats significatifs, dont une participation aux JO de PyongYang en 2018, et un titre de champion du monde sur 15 km skating en Finlande en janvier 2019. Saison 2019/2020 mise à mal en raison de blessures et d'une récupération longue.

- **Lou Reynaud** (Le Sappey) déjà soutenue de 2017 à 2020. Plusieurs podiums nationaux et internationaux pour Lou Reynaud ; cette dernière a été sélectionnée pour les championnats du monde à Lahti (Finlande) de janvier 2019 en junior Dames (U20). Ses résultats de 2020 ne lui permettent pas de rester en équipe de France et rejoint la préparation du Team Isère Vercors pour réintégrer l'équipe de France en sénior.

-**Victor Lovera** (Le Sappey) déjà soutenu en 2019 et 2020, a obtenu 2 titres de vice-champion de France en 2018 et a été sélectionné en championnat d'Europe. En 2019, il obtient le titre de Vice-Champion de France et fait son entrée dans le circuit de la Coupe d'Europe en participant à 12 compétitions en Equipe de France . Est 3^{ème} sur le podium en coupe d'Europe junior en 2020 et entre en équipe de France Senior pour la saison 2020/2021.

1 traileur/coureur affiliés au Club Taillefer

Thomas Cardin (Meylan) formule une demande pour la première fois.

Il pratique le trail et la course en montagne. Thomas Cardin a obtenu le titre de champion de France de trail en 2019. Vice-champion de France course de montagne 2020. Fait partie de l'équipe de France pour les compétitions internationales. Championnat d'Europe en juillet et du monde en novembre 2021. Membre du Club Taillefer (pas de club plus proche), mais peu de licenciés en club, la licence ne sert que pour les championnats de France.

1 cycliste / Membre de l'équipe AG2R Citroën U23 Team / Chambéry

Matéo Allard, formule une demande pour la première fois. Agé de 18 ans, originaire résident de St-Pierre d'Entremont, il souhaite montrer son attachement à la Chartreuse en demandant la possibilité de porter le logo du PNRC sur ses tenues de coureur cycliste, pas de demande de soutien financier, son club lui fournissant le nécessaire pour les courses et entraînement,

Il est proposé de valider les principes de soutien aux sportifs énoncés ci-dessus et de retenir les aides suivantes, sur le budget « aides au manifestations 2021 » pour 3 sportifs du SNC, et 1 sportif de Meylan affilié au club Taillefer pour le Trail et la course en montagne, ajustées sur leurs résultats de la saison passée ; ainsi que la fourniture du logo du Parc à Matéo Allard affilié à l'équipe cycliste AG2R Citroën Team U23.

Une convention sera établie entre l'athlète, le club et le Parc naturel régional de Chartreuse, pour le versement du soutien au club et préciser les engagements de chacune des parties.

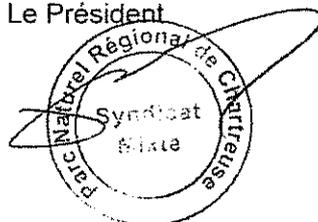
| Nom de l'athlète | Club | discipline | Subvention Parc proposée |
|------------------|--------------------------------|-------------|--------------------------|
| Jules Lapierre | Ski Nordique Chartreuse (SNC) | Ski de fond | 1 500,00 € |
| Lou Reynaud | Ski Nordique Chartreuse (SNC) | Ski de fond | 1 500,00 € |
| Victor Lovera | Ski Nordique Chartreuse (SNC) | Ski de fond | 1 500,00 € |
| Thomas Cardin | Club Taillefer trail team | Trail | 500,00 € |
| Matéo Allard | l'équipe AG2R Citroën U23 Team | Cyclisme | Logo PNRC |
| TOTAL | | | 5 000,00 € |

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les soutiens sportifs 2021 ci-dessus au regard des critères définis,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et de signer tout document lié à ces demandes.

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/13

Objet : Programme d'actions Alimentation

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie |
| | CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe | ESCARON Dominique |
| GERIN Anne | EYMERY Clémentine |
| | GUSMEROLI Stéphane |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert | LOISEAU Mathilde |
| WOLFF Corine | MICHALLET Bernard |
| | MONIN Michelle |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric |
| HABFAST Claus | DELCAMBRE Philippe |
| | LAVAL Sylvain |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | LEGRENDRE Catherine |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|---|--|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix PICARD Christian |
| | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | MILLET Régine à ENGRAND Christophe |
| | SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix) : 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Programme d'actions Alimentation

Le contexte sanitaire actuel a amené la conscience collective à mesurer l'importance d'une alimentation de qualité sur la santé, le bien-être et l'environnement. Cette alimentation de qualité nous est accessible sur le territoire grâce au travail des producteurs que le Parc s'attache à valoriser et à accompagner dans ses transitions.

De plus, depuis 2015, le Parc est partenaire du Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) de la grande région grenobloise afin de réfléchir collectivement à la résilience de notre système alimentaire. L'accompagnement aux changements de comportement alimentaire est un enjeu majeur porté par le PAiT. Tout comme l'accompagnement vers une restauration collective responsable et durable dont le Parc de Chartreuse et le Grésivaudan sont copilotes.

PRINCIPALES ACTIONS POUR 2021

Afin d'accompagner aux changements de comportement alimentaire et de sensibiliser la population à l'alimentation de qualité, le Parc co-organisera avec les membres du PAiT la deuxième édition du « Mois de la Transition Alimentaire » à l'automne 2021 dans le but de proposer au grand public des ateliers, des conférences, des débats et des visites.

Le Parc souhaite également accompagner des actions auprès des publics précaires, notamment en relation avec le Centre social de St Laurent du Pont portant un projet de jardins partagés en lien avec la banque alimentaire.

Enfin, dans un objectif d'amélioration de la restauration collective, le Parc va recenser les besoins des communes sur le sujet. Par ailleurs, un programme d'accompagnement collectif à l'amélioration de la restauration collective sera proposé à destination des élus et des collectifs de parents d'élèves.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

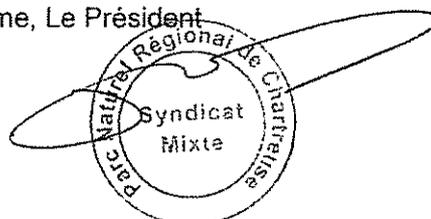
| Projets | Coût total | Financement prévisionnel |
|--|----------------------|---|
| Mois de la Transition Alimentaire | 49 000 € | Etat (plan de relance) : 34 300 € Partenaires du PAiT : 13 660 € Parc de Chartreuse : 1 040 € |
| Actions publics précaires | 5 000 € | CD 38 : 4 000 € Parc de Chartreuse : 1 000 € |
| Programme d'accompagnement Restauration Collective | 65 500€ | Etat (plan de relance) : 45 850 € Partenaires du PAiT : 18 275 € Parc de Chartreuse : 1 375 € |
| AMI Restauration Collective | Fonction des retours | |

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider les principales actions 2021 du programme d'actions Alimentation,*
- *D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/14

Objet : Convention de partenariat du nouveau Schéma agricole territorial de Grand Chambéry

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|---|--|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe GERIN Anne | ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine | MICHALLET Bernard MONIN Michelle |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre HABFAST Claus | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Éric DELCAMBRE Philippe LAVAL Sylvain LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|---|--|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix PICARD Christian |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine à ENGRAND Christophe SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention de partenariat du nouveau Schéma agricole territorial de Grand Chambéry

Grand Chambéry a engagé une démarche de révision de son Schéma agricole afin de pouvoir le décliner autour des enjeux agricoles de demain et à l'échelle à présent de ses 38 communes urbaines et rurales.

Le Schéma agricole a été révisé dans le cadre d'une démarche partenariale associant les 4 structures intervenant sur un ou plusieurs des enjeux agricoles du territoire.

Ainsi, la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, le Parc naturel régional de Chartreuse, le Parc naturel régional du Massif des Bauges et Grand Chambéry se sont associés pour co-construire un nouveau Schéma agricole territorial en associant l'ensemble des acteurs de la sphère agricole.

La volonté de Grand Chambéry de co-pilotage d'une politique agricole avec la Chambre d'Agriculture et les Parcs offre une formidable opportunité de mettre en synergie les compétences et les complémentarités entre structures pour un projet partagé autour de l'agriculture. Un comité de pilotage assurera le suivi de ce Schéma agricole territorial.

LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Des fiches actions ont été rédigées par chaque maître d'ouvrage identifié en concertation avec les autres partenaires du projet. De nouvelles actions pourront émerger au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Pour chaque action, un pilote parmi les 4 structures partenaires a été désigné. Il aura la charge de piloter et animer la mise en œuvre de l'action en partenariat avec les 3 autres structures et de mobiliser les différents partenaires.

Certaines actions, très transversales, seront portées par le Comité de Pilotage ainsi que l'action de mise en œuvre opérationnelle et d'animation générale.

Les Parcs ont été identifiés comme pilote de 3 actions.

Les partenaires s'accordent collectivement à :

- Permettre la réalisation des objectifs inscrits au sein des fiches action en mobilisant les compétences techniques et financières nécessaires.
- Opérer les actions relevant de leurs compétences respectives et concourant à la réussite de l'ensemble.
- Mobiliser ses moyens d'ingénierie financière pour rechercher des co-financements auprès des partenaires publics (Europe, Etat, Région, Département) et privés (fondations, par exemple) afin de maximiser les financements extérieurs.
- Recenser et rendre collégialement exploitables les données et études maîtrisées par chacun, dans le respect des règles en vigueur.
- Mobiliser les compétences respectives dites d'intérêt général en expertise ou en animation.
- Participer à la concertation pilotée par Grand Chambéry dans la perspective de constamment évaluer et ajuster le déroulé de l'opération en prenant en compte les besoins et avancées des autres partenaires.
- S'accorder sur une stratégie foncière agricole commune, et la porter auprès des différentes instances.

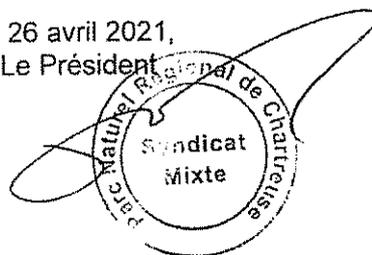
Afin de lancer officiellement la mise en œuvre du programme d'actions, les Présidents des 4 structures sont appelées à signer la Convention de partenariat de ce nouveau Schéma agricole pour la période 2020 – 2025.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider la convention de partenariat décrite ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.**

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/15

Objet : Convention avec Chartreuse Tourisme

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|---|--|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe GERIN Anne | ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine | MICHALLET Bernard MONIN Michelle |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre HABFAST Claus | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Éric DELCAMBRE Philippe LAVAL Sylvain LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|---|--|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix PICARD Christian |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine à ENGRAND Christophe SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention avec Chartreuse Tourisme

Le Parc de Chartreuse participe depuis sa création au fonctionnement et à l'accompagnement financier d'actions initiées par l'association Chartreuse tourisme en lien avec les objectifs définis par sa Charte.

La mise en place de la loi NOTRe dessine une nouvelle organisation et une nouvelle gouvernance dans le domaine touristique. Elle impacte le fonctionnement et le mode de financement de Chartreuse Tourisme.

Participation du Parc

Le Parc de Chartreuse soutient la mise en œuvre du programme annuel d'actions de Chartreuse Tourisme en fonction de leur intérêt au regard de la stratégie touristique territoriale et selon ses possibilités financières. Il intervient, sur les missions suivantes :

- Promotion de l'offre touristique du massif de Chartreuse auprès, par ordre de priorité, des marchés : rhônalpin, francilien, et européens,
- Elaboration, promotion et commercialisation des produits touristiques de Chartreuse,
- Valorisation et promotion des actions touristiques développées sur le territoire du Parc de Chartreuse lorsque ces dernières sont conformes au projet de territoire,
- Mise en réseaux et professionnalisation des acteurs touristiques et notamment des Offices de tourisme et Syndicats d'Initiative.

Pour 2021, il est proposé que le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse apporte une participation financière à hauteur de 21 000 € sur les actions suivantes

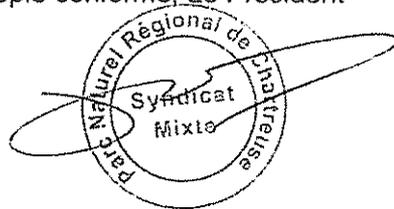
- Relations Presse : 12 000 €
- Outil de commercialisation place de marché Open System : 4 800 €
- Edition de la nouvelle carte touristique de la destination (conception interne) : 4 200 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver la convention annuelle d'objectifs avec Chartreuse Tourisme,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment cette convention.***

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/16

Objet : Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots » 2021

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe GERIN Anne | ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine | MICHALLET Bernard MONIN Michelle |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre HABFAST Claus | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric DELCAMBRE Philippe LAVAL Sylvain LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix PICARD Christian |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine à ENGRAND Christophe SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix) : 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Soutien au projet
« Sur les pas des Huguenots » 2021**

« Sur les pas des Huguenots » est un projet de coopération transnational ayant pour objectifs la mise en place, le développement et la gestion touristique de plusieurs itinéraires de randonnées qui suivent le tracé historique de l'exil de Huguenots après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685.

Ce projet abordant la randonnée historique, en alliant patrimoine, découverte, rencontre ainsi que les valeurs de tolérance et d'intégration, a été construit dans le cadre du programme européen Leader. Il réunit plusieurs partenaires internationaux (français, suisse, allemand et italien) qui ont signé un accord de partenariat, définissant les actions à mener.

Le Parc de Chartreuse accompagne le projet depuis 2014 :

- Adhésion à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation annuelle
- Participation financière à la réalisation des actions nationales : développement d'outils de communication, organisation d'événements nationaux...
- Animation et signalisation du parcours pédestre sur le Parc de Chartreuse.

INCIDENCES DU SOUTIEN AU PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE

L'association nous sollicite pour un nouveau soutien au titre de l'année 2021 :

- adhérer à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation de 1 000 €

L'année à venir présage un grand nombre de randonneurs et ainsi, un développement conséquent. Les compteurs sur le parcours affichaient entre 2000 et 3000 promeneurs sur le GR®965 ces dernières années. Les randonneurs au long cours dépensant en général entre 50 et 70€ par jour, les retombées économiques sont incontestables sur l'ensemble du tracé.

L'association a pour projets en 2021 :

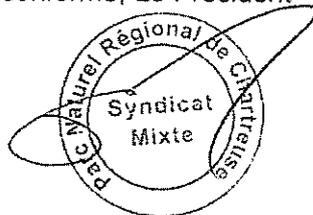
- d'amplifier la promotion du chemin (refonte du site internet quadrilingue, présence sur les salons de randonnées, nouvelle brochure nationale, information auprès des Offices de Tourisme...), conforter sa qualité (balisage, hébergement...),
 - de développer les services (portage de bagages, retour point de départ), élargir les publics (handicap, jeunes),
 - de susciter des animations autour de sa thématique comme Voix d'Exils,
 - d'assurer le développement des extensions et ainsi accroître ses retombées économiques.
- La fréquentation sur les nouvelles branches depuis le sud venant également gonfler le nombre de randonneurs sur le GR965 de Poët-Laval à Genève.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'adhérer à l'association « Sur les pas des Huguenots » pour un montant de 1 000 €,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/17

Objet : Actions de coopération LEADER – signature accord et avenant

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe GERIN Anne | ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine | MICHALLET Bernard MONIN Michelle |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre HABFAST Claus | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric DELCAMBRE Philippe LAVAL Sylvain LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix PICARD Christian |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine à ENGRAND Christophe SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Actions de coopération LEADER – signature ac

Dans le cadre du programme LEADER 2014-2020, des actions de coopération interterritoriales obligatoires doivent être menées. Elles permettent de travailler avec d'autres territoires, de mutualiser des moyens et d'échanger sur les pratiques.

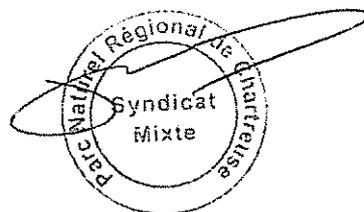
- La première action de coopération concerne le « mois de la transition alimentaire » qui s'inscrit dans la démarche du PAIT de l'agglomération grenobloise. Cette coopération réunit 6 territoires dont le GAL de Chartreuse. Elle a permis notamment un mois d'animations en 2020 autour de la transition alimentaire sur le territoire du Parc de Chartreuse ; compte tenu de leur réussite et de la dynamique construite par le PAIT, il est prévu de reconduire ces manifestations pour l'année 2021.
- La seconde action de coopération porte sur l'opération « ciel étoilé », qui regroupe les GAL de Chartreuse, des Bauges et du Pilat. L'accord de coopération a été signé mais vient d'être complété par un avenant introduisant un nouveau partenaire : la communauté de communes du Pilat Rhodanien. Cet accord de coopération prévoit des actions de modernisation des équipements d'éclairage public sur les zones d'activités des communes, des actions de sensibilisation des entreprises du territoire sur la pollution lumineuse.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider l'action de coopération « mois de la transition alimentaire »,*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment l'accord de coopération,*
- *Pour l'opération « ciel étoilé » d'autoriser le Président à signer l'avenant à l'accord de coopération déjà signé.*

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/18

Objet : Journée de solidarité

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe GERIN Anne | ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine | MICHALLET Bernard MONIN Michelle |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre HABFAST Claus | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Eric DELCAMBRE Philippe LAVAL Sylvain LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|--|---|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix BURLET Céline à GERIN Anne | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix PICARD Christian |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand MILLET Régine à ENGRAND Christophe SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Journée de solidarité

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0,3 % versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie. Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du comité technique paritaire.

Après consultation du personnel, le choix s'est porté sur le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur. Pour le personnel non soumis aux RTT, une journée supplémentaire de travail d'une durée de 7 heures doit être accomplie.

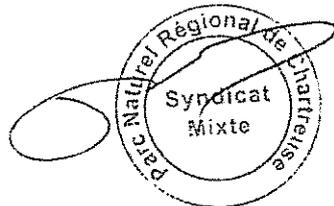
Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/19

Objet : Ratios de promotion

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|---|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| BERANGER Nathalie | BREYTON Stéphanie |
| | CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | ESCARON Dominique |
| ENGRAND Christophe | EYMERY Clémentine |
| GERIN Anne | GUSMEROLI Stéphane |
| | LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | MICHALLET Bernard |
| GUIGUE Gilbert | MONIN Michelle |
| WOLFF Corine | |
| | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | BELLINGHERY Eric |
| BONNARDON Pierre | DELCAMBRE Philippe |
| HABFAST Claus | LAVAL Sylvain |
| | LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | |
| MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|------------------------------------|---|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| | DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| BURLET Céline à GERIN Anne | |
| | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | PICARD Christian |
| | |
| | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | PICHON-MARTIN Bertrand |
| | MILLET Régine à ENGRAND Christophe |
| | SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix): 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Ratios de promotion

La loi du 19 février 2007 a remplacé les quotas par un système de ratios « promus-promouvables ». Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus sera déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100 %.

Par ailleurs et quel que soit la décision de l'assemblée délibérante sur ce taux, tout avancement de grade est conditionné par la création par l'organe délibérant du poste correspondant.

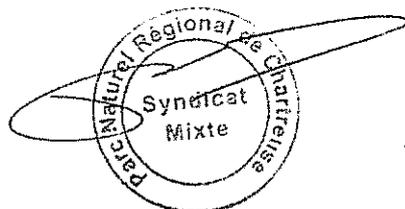
Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2021.*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.*

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 14 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 29 voix

Délibération n° BS-2021/20

Objet : Dispositif de service civique

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|---|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| BERANGER Nathalie | BREYTON Stéphanie |
| | CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | ESCARON Dominique |
| ENGRAND Christophe | EYMERY Clémentine |
| GERIN Anne | GUSMEROLI Stéphane |
| | LOISEAU Mathilde |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | MICHALLET Bernard |
| GUIGUE Gilbert | MONIN Michelle |
| WOLFF Corine | |
| | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | BELLINGHERY Éric |
| BONNARDON Pierre | DELCAMBRE Philippe |
| HABFAST Claus | LAVAL Sylvain |
| | LEGRENDRE Catherine |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | |
| MACHON Martine | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|------------------------------------|---|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| | DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix | MOREL Véronique à WOLFF Corine |
| BURLET Céline à GERIN Anne | |
| | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | PICARD Christian |
| | |
| | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | PICHON-MARTIN Bertrand |
| | MILLET Régine à ENGRAND Christophe |
| | SALVETTI Olivier à ESCARON Dominique |

Votants (en voix) : 29
 Exprimés (en voix) : 29
 Pour : 29
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Dispositif de service civique

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines ciblés par le dispositif : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Un agrément a été délivré pour 2 ans en 2018 et prolongé de 2 ans jusqu'au 10 décembre 2021.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

DESCRIPTION

A ce titre, le Parc naturel régional de Chartreuse prévoit de recruter 2 jeunes durant 6 mois à raison de 24 heures et 35 heures hebdomadaires dans le domaine de l'environnement, développement durable, protection, gestion et mise en valeur des patrimoines.

Les missions s'insèrent dans les projets suivants :

- Mise en œuvre du Programme Rivières Sauvages
- Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalié et ornemental de Chartreuse

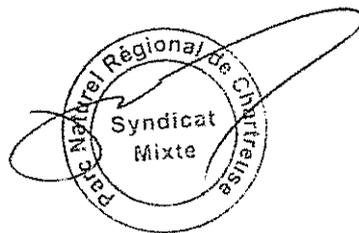
Le recrutement du volontaire se fait par l'intermédiaire de l'Agence du Service Civique qui diffuse les propositions de missions.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions auprès d'éventuelles personnes morales,*
- *D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, juridiques et comptables s'y rapportant.*

Ainsi fait et délibéré le 26 avril 2021,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 27.04.2021



DECISIONS DU PRESIDENT

- 05 Stratégie biodiversité : accompagnement pour l'animation et la concertation autour de l'élaboration du plan d'action
- 06 Sobriété énergétique : matinées conseil rénovation et accompagnement des communes
- 07 Mise en place du programme Moby à l'école
- 08 Echanges scolaires
- 09 Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1^{er} degré
- 10 Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 2nd degré
- 11 Soutien aux projets pédagogiques des Centres de vacances
- 12 Soutien aux projets pédagogiques Hors Temps Scolaires
- 13 Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires
- 15 Signalétique – panneau autoroutier
- 16 Construction de la Maison du Parc naturel régional de Chartreuse
- 17 Complément d'inventaire des Chiroptères en zone ouverte – forêt domaniale de la Grande Chartreuse
- 18 Accompagner les actions pédagogiques sur la truffe de Chartreuse
- 19 Conforter les animations et outils de sensibilisation à la forêt et au bois local
- 20 Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalière et ornemental de Chartreuse
- 21 Vis ma vie d'agriculteur saison 2
- 22 Accompagner des communes du territoire dans la transition de leurs systèmes de restauration collective
- 23 Rivière sauvage : Animation de la démarche sur le Guiers Mort
- 05' Stratégie biodiversité : accompagnement pour l'animation et la concertation autour de l'élaboration du plan d'action
- 17' Complément d'inventaire des Chiroptères en zone ouverte – forêt domaniale de la Grande Chartreuse

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°05/21

Objet : « Stratégie biodiversité : accompagnement pour l'animation et la concertation autour de l'élaboration du plan d'action »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Stratégie biodiversité : accompagnement pour l'animation et la concertation autour de l'élaboration du plan d'action » est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|--|-------------|-----------------|-------------------------|
| Prestation d'accompagnement pour l'animation et la concertation pour élaborer le plan d'action | 16 900,00 € | DREAL Autofi | 16 000,00 € 900,00 € |
| TOTAL | 16 900,00 € | TOTAL | 16 900,00 € |

Article 2

La **DREAL** sera sollicitée en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

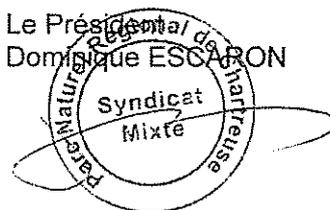
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 19/03/2021

Pour copie conforme

Le Président
 Dominique ESCARON



Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

SLD

ID : 038-253804363-20210408-06_21-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°06/21

Objet : « Sobriété énergétique : matinées conseil rénovation et accompagnement des communes »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Sobriété énergétique : matinées conseil rénovation et accompagnement des communes » est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|---|------------|----------------------|------------|
| Stagiaires pour accompagnement des communes | 3 566,00 € | Conseil Régional ARA | 7 066,00 € |
| Communication et ateliers pour élus | 3 500,00 € | | |
| TOTAL | 7 066,00 € | TOTAL | 7 066,00 € |

Article 2

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

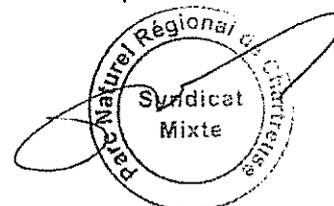
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le - 8 AVR. 2021

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°07/21

Objet : « Mise en place du programme MOBY à l'école »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Mise en place du programme MOBY à l'école » est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|---|-------------|----------------------|-------------|
| Réalisation de diagnostics et mise en place d'actions | 10 263,00 € | Conseil Régional ARA | 10 263,00 € |
| TOTAL | 10 263,00 € | TOTAL | 10 263,00 € |

Article 2

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

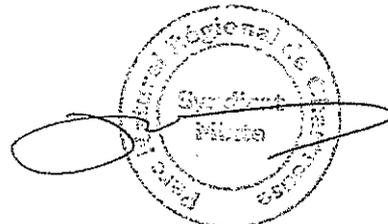
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
 Le

- 8 AVR. 2021

Pour copie conforme

Le Président
 Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°08/21

Objet : « Echanges scolaires »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Echanges scolaires » est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|---|-------------------|----------------------|-------------------|
| Prestations de soutien aux échanges scolaires | 2 400,00 € | Conseil Régional ARA | 2 400,00 € |
| TOTAL | 2 400,00 € | TOTAL | 2 400,00 € |

Article 2

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **8 AVR. 2021**

Pour copie conforme

Le Président

Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°09/21

Objet : « Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1^{er} degré »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 1^{er} degré» est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|---|-------------|--|---------------------------|
| Prestations de soutien pour les projets aidés | 27 950,00 € | Conseil Régional ARA Conseil Départemental de la Savoie | 23 950,00 € 4 000,00 € |
| TOTAL | 27 950,00 € | TOTAL | 27 950,00 € |

Article 2

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

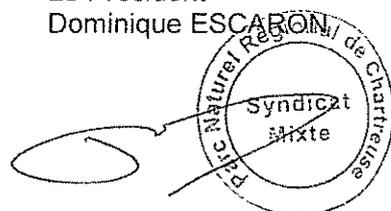
Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le - 8 AVR. 2021

Pour copie conforme

Le Président

Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°10/21

Objet : « Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 2nd degré »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire 2nd degré» est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|---|------------|--|--------------------------|
| Prestations de soutien pour les projets aidés | 7 800,00 € | Conseil Régional ARA Conseil Départemental de la Savoie | 1 560,00 € 6 240,00 € |
| TOTAL | 7 800,00 € | TOTAL | 7 800,00 € |

Article 2

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

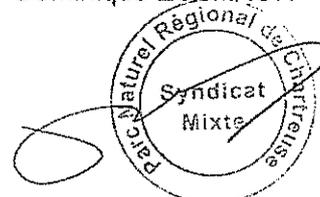
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le - 8 AVR. 2021

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°11/21

Objet : « Soutien aux projets pédagogiques des Centres de vacances »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien aux projets pédagogiques des Centres de vacances» est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|---|------------|--|--------------------------|
| Prestations pédagogiques des séjours en centres de vacances et classes Parc | 3 500,00 € | Conseil Régional ARA Conseil Départemental de la Savoie | 1 500,00 € 2 000,00 € |
| TOTAL | 3 500,00 € | TOTAL | 3 500,00 € |

Article 2

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

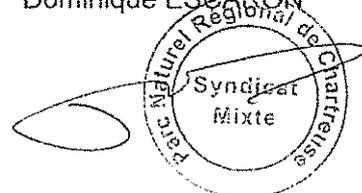
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le - 8 AVR. 2021

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°12/21

Objet : « Soutien aux projets pédagogiques Hors Temps Scolaires »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien aux projets pédagogiques Hors Temps Scolaires» est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|------------------------------------|------------|------------------------------------|------------|
| Prestations pour les projets aidés | 4 000,00 € | Conseil Régional ARA | 3 000,00 € |
| | | Conseil Départemental de la Savoie | 1 000,00 € |
| TOTAL | 4 000,00 € | TOTAL | 4 000,00 € |

Article 2

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

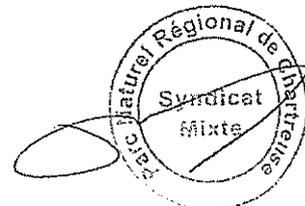
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **8 AVR. 2021**

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°13/21

Objet : « Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaires» est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|--|------------|------------------------------------|------------|
| Editions d'un support de restitution | 1 850,00 € | Conseil Régional ARA | 3 850,00 € |
| Création et acquisition d'outils, de supports et kits pédagogiques | 3 000,00 | Conseil Départemental de la Savoie | 1 000,00 € |
| TOTAL | 4 850,00 € | TOTAL | 4 850,00 € |

Article 2

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

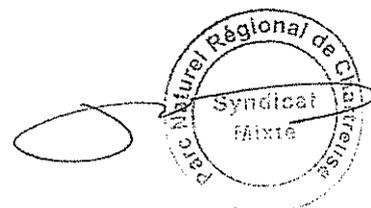
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **8 AVR. 2021**

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°15/21

Objet : « Signalétique – panneau autoroutier »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Signalétique – panneau autoroutier» est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|---|-------------|----------------------|------------------|
| Fourniture et pose d'un panneau autoroutier | 10 200,00 € | Conseil Régional ARA | 10 200,00 € € |
| TOTAL T.T.C. | 10 200,00 € | TOTAL T.T.C. | 10 200,00 € |

Article 2

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, sera sollicité en vue du financement de cette opération.

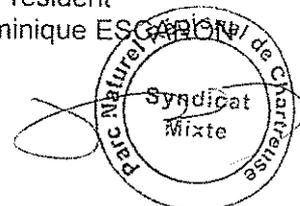
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCOFFIER



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°16/21

Objet : « Construction de la Maison du Parc naturel régional de Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 6 novembre 2015 relative au lancement du projet de construction de Maison du Parc et autorisant le Président à toutes signatures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Construction de la Maison du Parc naturel régional de Chartreuse » est arrêté comme suit :

| DEPENSES | € | RECETTES | € |
|---------------------------------|------------------|------------------------------------|------------------|
| Travaux de construction | 1 741 352 | Région Auvergne Rhône Alpes | 1 450 000 |
| Maitrise d'œuvre | 232 550 | Conseil Départemental de l'Isère | 200 000 |
| Aménagements et matériels | 150 000 | Conseil Départemental de la Savoie | 100 000 |
| Assistance à maîtrise d'ouvrage | 67 450 | | 441 352 |
| TOTAL | 2 191 352 | TOTAL | 2 191 352 |

Article 2

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, sera sollicité en vue du financement de cette opération.

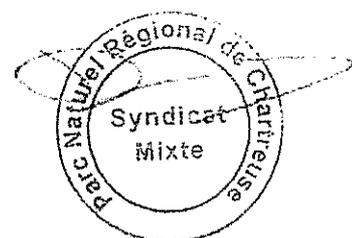
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 14/04/2021

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°17/21

Objet : « Complément d'inventaire des Chiroptères en zone ouverte – forêt domaniale de la Grande Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Complément d'inventaire des Chiroptères en zone ouverte – forêt domaniale de la Grande Chartreuse» est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|---------------|------------|---------------|-----------------|
| Inventaires | 4 000,00 € | DREAL | 4 000,00 € € |
| TOTAL T.T.C. | 4 000,00 € | TOTAL T.T.C. | 4 000,00 € |

Article 2

Les services de la DREAL seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

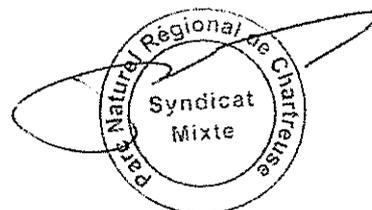
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **27 AVR. 2021**

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 18/21

Objet : « *Accompagner les actions pédagogiques sur la truffe de Chartreuse* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 05/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « *Accompagner les actions pédagogiques sur la truffe de Chartreuse* » est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|----------------------------|------------|---|------------|
| <i>Animation</i> | 4 660,00 € | <i>Conseil Départemental de l'Isère</i> | 6 000,00 € |
| <i>Outils pédagogiques</i> | 1 340,00 € | | |
| TOTAL | 6 000,00 € | TOTAL | 6 000,00 € |

Article 2 :

Le Conseil Départemental de l'Isère sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

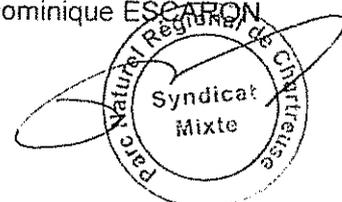
Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

27 AVR. 2021

Pour copie conforme

Le Président

Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 19/21

Objet : « *Conforter les animations et outils de sensibilisation à la forêt et au bois local* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la séance du Comité Syndical d'installation 05/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
 Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Conforter les animations et outils de sensibilisation à la forêt et au bois local » est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|---|--------------------|---|--------------------|
| <i>Organisation visites</i> | 4 500,00 € | <i>Conseil Départemental de l'Isère</i> | 8 000,00 € |
| <i>Outils de sensibilisation et communication</i> | 5 500,00 € | <i>Conseil Départemental de la Savoie</i> | 2 000,00 € |
| TOTAL | 10 000,00 € | TOTAL | 10 000,00 € |

Article 2 :

Le Conseil Départemental de l'Isère et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

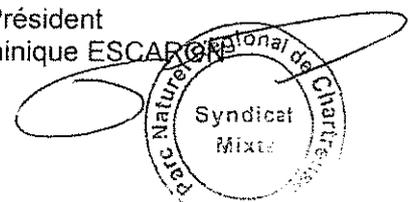
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
 Le **27 AVR 2021**

Pour copie conforme

Le Président
 Dominique ESCAROT



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 20/21

Objet : « Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalier et
ornemental de Chartreuse

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 05/10/2020 au cours de laquelle a été
procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de
compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour
l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Redécouverte du patrimoine
maraîcher, fruitier, céréalier et ornemental de Chartreuse » est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|------------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| Formations | 3 600,00 € | Conseil Régional ARA | 5 100,00 € |
| Prestations d'accompagnement | 4 000,00 € | CD 38 | 2 500,00 € |
| Communication | 2 400,00 € | CD 73 | 2 400,00 € |
| TOTAL T.T.C. | 10 000,00 € | TOTAL T.T.C. | 10 000,00 € |

Article 2 :

Le Conseil Départemental de l'Isère, le Conseil Départemental de la Savoie et le Conseil
Régional Auvergne-Rhône-Alpes seront sollicités en vue du financement de cette opération.

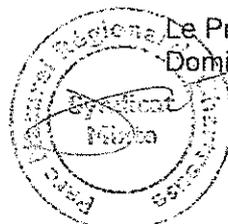
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 26.05.2021

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 21/21

Objet : « Vis ma vie d'agriculteur saison2 »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 05/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Vis ma vie d'agriculteur – saison 2 » est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|---|------------------------|---------------|------------|
| Animation agriculteurs Communication | 3 000,00 € 500,00 € | CD 38 | 3 500,00 € |
| TOTAL T.T.C. | 3 500,00 € | TOTAL T.T.C. | 3 500,00 € |

Article 2 :

Le Conseil Départemental de l'Isère sera sollicité en vue du financement de cette opération.

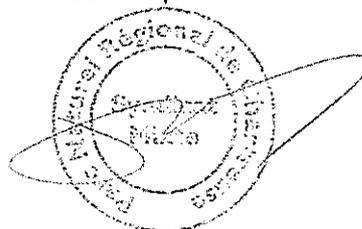
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 26.05.2021

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 22/21

Objet : Accompagner des communes du territoire dans la transition de leurs systèmes de restauration collective

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 05/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Accompagner des communes du territoire dans la transition de leurs systèmes de restauration collective** » est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|------------------------------|-------------|---------------------|--------------------------|
| Expertises et accompagnement | 10 000,00 € | Région ARA CD 73 | 7 000,00 € 3 000,00 € |
| TOTAL T.T.C. | 10 000,00 € | TOTAL T.T.C. | 10 000,00 € |

Article 2 :

Le Conseil Départemental de l'Isère et le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes seront sollicités en vue du financement de cette opération.

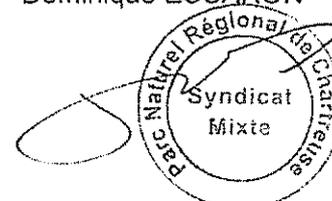
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 26.05.2021

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 23/21

Objet : Rivière sauvage : Animation de la démarche sur le Guiers Mort

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 05/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Rivière sauvage : animation de la démarche sur le Guiers Mort** » est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|---------------------------------------|---------------------------|---------------|-------------|
| Animation Adhésion à l'association | 11 510,00 € 2 200,00 € | Région ARA | 13 710,00 € |
| TOTAL T.T.C. | 13 710,00 € | TOTAL T.T.C. | 13 710,00 € |

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

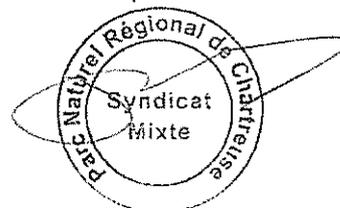
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 26.05.2021

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°05'/21

Objet : « Stratégie biodiversité : accompagnement pour l'animation et la concertation autour de l'élaboration du plan d'action »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Stratégie biodiversité : accompagnement pour l'animation et la concertation autour de l'élaboration du plan d'action » est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|--|--------------------|---------------|--------------------|
| Prestation d'accompagnement pour l'animation et la concertation pour élaborer le plan d'action | 16 900,00 € | DREAL | 16 000,00 € |
| Accompagnement de la démarche | 4 123,00 | Autofi | 5 023,00 € |
| TOTAL | 21 023,00 € | TOTAL | 21 023,00 € |

Article 2

La **DREAL** sera sollicitée en vue du financement de cette opération.

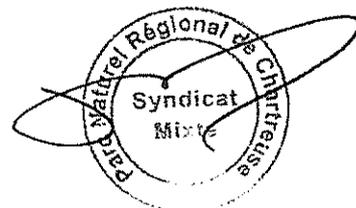
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 14/06/2021

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°17'/21

Objet : « Complément d'inventaire des Chiroptères en zone ouverte – forêt domaniale de la Grande Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 17/03/2021 validant la programmation pour l'année 2021,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Complément d'inventaire des Chiroptères en zone ouverte – forêt domaniale de la Grande Chartreuse» est arrêté comme suit :

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|--------------------|------------|-----------------|------------|
| Inventaires | 4 000,00 € | DREAL | 4 000,00 € |
| Suivi opérationnel | 1 000,00 € | Autofinancement | 1 000,00 € |
| TOTAL T.T.C. | 5 000,00 € | TOTAL T.T.C. | 5 000,00 € |

Article 2

Les services de la DREAL seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

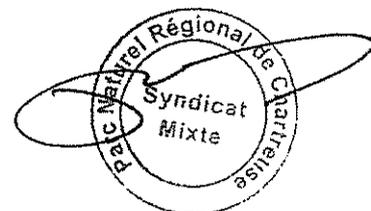
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 16/06/2021

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



ARRETES DU PRESIDENT

NEANT